



LE RÉSEAU QUI CRÉE DU LIEN

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 212 081,45 euros
Siège social : 41 quai Fulchiron, 69005 Lyon
529 222 689 RCS Lyon

RAPPORT ANNUEL

AU 31 DECEMBRE 2021

SOMMAIRE DU RAPPORT ANNUEL

1.	ATTESTATION DE RESPONSABILITE DU RAPPORT ANNUEL	3
2.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	4
3.	ETATS COMPTABLES AU 31 DECEMBRE 2021	24
4.	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE OBIZ SA POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021	55
5.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	79
6.	ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	86
6.1	TABEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	86
6.2	RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE	87
6.3	RAPPORT DU REFERENT DE MISSION	98

1. ATTESTATION DE RESPONSABILITE DU RAPPORT ANNUEL

1.1 Responsable du rapport annuel

Monsieur Brice Chambard, Président Directeur Général d'Obiz.

1.2 Attestation de la personne responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre des comptes agrégés, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée. »

Lyon, le 29 avril 2022,

Monsieur Brice Chambard, Président Directeur Général d'Obiz.

2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

2.1 Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours de l'exercice écoulé

La société OBIZ a été constituée le 13 décembre 2010 initialement sous la forme d'une société par actions simplifiée et avec comme dénomination sociale OBIZ CONCEPT.

La société OBIZ est une entreprise spécialisée dans le développement des solutions de marketing relationnel innovantes et responsables qui permettent aux entreprises de fidéliser leurs clients ou collaborateurs à travers l'amélioration de leur bien-être et l'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Grâce à sa plateforme digitale propriétaire et son équipe d'experts, Obiz[®] conçoit, déploie et pilote des programmes relationnels et affinitaires et des plateformes e-commerce pour le compte de ses clients (grandes entreprises, associations, fédérations). Aujourd'hui, la société opère 40 programmes relationnels et affinitaires à destination de 7 millions de bénéficiaires ayant accès aux meilleurs offres promotionnelles négociées par Obiz[®] auprès de son large réseau de 38 000 partenaires commerciaux, nationaux et locaux.

Obiz[®] est qualifiée Entreprise Innovante par Bpifrance et a obtenu une notation extra-financière « Avancée + » de la part d'EthiFinance.

En vue de se doter de moyens financiers supplémentaires lui permettant d'accélérer son développement futur, la société OBIZ a initié sur 2020 un projet d'admission aux négociations des actions de son capital sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris.

Préalablement à l'introduction en bourse de la société OBIZ il a été procédé à une réorganisation de la structure juridique de l'ensemble, contrôlé par Monsieur Brice CHAMBARD, formé par la société OBIZ et sa filiale MAMC, d'une part, et la société UCF, d'autre part.

A la clôture 2020, la société OBIZ CONCEPT détenait 49,00 % du capital social de la société MAMC. Les 51,00 % restants étant détenus par Monsieur Brice Chambard qui, en date du 11 mars 2021, a cédé 510 actions ordinaires, soit la totalité des actions qu'il détenait dans la société MAMC au profit de la société OBIZ CONCEPT, devenue alors associée unique de la société MAMC.

En parallèle, la société OBIZ a été transformée en société anonyme à conseil d'Administration suivant Assemblée Générale Mixte réunie le 26 mars 2021.

A l'occasion de cette Assemblée, diverses autres modifications ont également été décidées, dont, entre autres :

- Nomination de Monsieur Brice CHAMBARD, Monsieur Damien BOURGEOIS, Madame Sophie SAUVAGE et Madame Isabelle GROSMAITRE en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans ;
- Adoption de la nouvelle dénomination OBIZ en remplacement d'OBIZ CONCEPT ;
- Division du nominal et multiplication corrélative du nombre d'actions. Le capital social s'élevant à 155 568 euros divisé en 9 723 actions de 16 euros chacune de nominal étant

- désormais divisé en 3 111 360 actions de 0,05 euros chacune de nominal, toutes de même catégorie et intégralement libérées ;
- Adoption du statut de Société à mission et définition de la raison d'être et mission de la Société ;
 - Approbation d'un projet de fusion-absorption de la société MAMC ;
 - Autorisation de principe de la fusion-absorption de la société UCF sous condition suspensive de la réalisation de l'apport des titres UCF par Monsieur Brice CHAMBARD au profit de la société OBIZ et l'augmentation de capital corrélative ;
 - Autorisations diverses consenties au Conseil d'Administration ;
 - Diverses délégations de compétences ;

Parallèlement, toujours en date du 26 mars 2021, le Conseil d'Administration de la société OBIZ a nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, Monsieur Brice Chambard, anciennement représentant légal de la société OBIZ CONCEPT devenue OBIZ.

A cette même date, Monsieur Brice Chambard, associé unique de la société UCF, a fait apport à la société OBIZ de la totalité des actions qu'il détenait dans le capital social de la société UCF ; La société OBIZ devenant alors associée unique de la société UCF. Cette opération d'apport a permis de recentrer sur la société OBIZ l'ensemble des droits de propriété intellectuelle (marques) qui étaient la propriété de la société UCF.

En date du 21 mai 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'opération de fusion par absorption de la société UCF et a approuvé le traité de fusion. L'Assemblée Générale Extraordinaire a également approuvé l'apport en nature par Monsieur Brice CHAMBARD de 300 titres UCF au profit de la société OBIZ et a décidé, à titre de rémunération dudit apport, d'augmenter le capital social de la société OBIZ de 3 533,30 euros, pour le porter de 155 568 euros à 159 101,30 euros, par la création et l'émission de 70 666 actions ordinaires nouvelles de la Société de 0,05 euros de valeur nominale attribuées à l'Apporteur, outre une prime d'émission de 526 461,7 euros.

La société UCF a été radiée du RCS de LYON en date du 16/09/2021 par suite de fusion absorption par la société OBIZ.

La société MAMC a été radiée du RCS de LYON en date du 07/07/2021 par suite de fusion absorption par la société OBIZ.

Aux termes des délibérations du conseil d'administration du 26 mai 2021 constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par le conseil d'administration en date du 21 mai 2021 agissant sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 26 mars 2021, le capital social de la société OBIZ a été augmenté d'un montant de 52 980,15 euros, pour le porter de 159 101,30 euros à 212 081,45 euros, par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public, en numéraire, de 1 059 603 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 7,50 euros.

A la date du présent rapport, la société OBIZ est une société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris depuis le 26 mai 2021. Son capital social est fixé à 212 081,45 euros divisé en 4 241 629 actions de 0,05 euros de nominal chacune.

Par ailleurs, en date du 12 mai 2021, Monsieur Brice CHAMBARD a constitué une holding sous la forme d'une société par action simplifiée dénommée OBI-ONE, société au capital de 7 373

euros dont le siège social est Chez OBIZ, 41 quai Fulchiron 69005 LYON, immatriculée le 1^{er} juin 2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON sous le numéro 899 968 259 RCS LYON.

En date du 15 juillet 2021, la société OBI-ONE a procédé à une augmentation de son capital social par voie d'apport par Monsieur Brice CHAMBARD de 1 247 450 actions de 0,05 euros de valeur nominal qu'il détient dans la société OBIZ.

En date du 16 décembre 2021, le Conseil d'administration, en application de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2021, aux termes de sa 25ème résolution, a décidé de procéder à l'émission et l'attribution d'actions gratuites (« **AGA** ») réservée aux salariés de la société OBIZ à hauteur d'une enveloppe globale de trente-neuf mille actions (39 000) AGA.

2.2 Faits marquants de l'exercice

Introduction en bourse de la société

Le 26 mai 2021, la Société a lancé son processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris. Dans le cadre de cette opération, la Société a émis 1 059 603 actions au prix de 7,50€ (dont 0,05€ de nominal) soit un montant brut de 7,9M€ avant prise en compte des frais liés à cette opération. Ces actions ont été souscrites principalement par de nouveaux actionnaires. Le fondateur a cédé, lors de cette opération, 446 950 actions. En conséquence, le flottant représente désormais 35,52% du capital social d'Obiz.

Mise en place d'un contrat de liquidité

Obiz annonce également avoir confié à Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise. La mise en œuvre du contrat de liquidité sera effective à compter du 9 juin 2021, étant précisé qu'une somme de 250 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Nouveaux emprunts d'une valeur de 1 000 K€ au premier trimestre 2021

La Société a contracté 3 nouveaux emprunts dans le cadre du plan « PGE » pour un montant de 750 K€ (un de 500 K€ auprès de CERA et de 250 K€ auprès de BPI) et d'un prêt BPI Tourisme pour 250 K€.

Développement commercial

En juin 2021, Obiz annonce la signature de 4 nouveaux programmes relationnels et affinitaires depuis le début de l'année 2021 ainsi que l'extension de la collaboration avec Axa Belgique.

Le 10 septembre 2021, signature d'un nouveau programme relationnel et affinitaire pour les Maisons Bocuse pour une durée de 3 ans. Ce contrat vise à créer la plateforme « Bocuse Privilège » qui a pour but de remercier et fidéliser les clients des établissements du groupe, ceux de la plateforme en ligne de la marque ainsi que les bénéficiaires des cartes cadeau Bocuse.

Le 18 octobre 2021, annonce de la signature d'un nouveau programme relationnel et affinitaire pluriannuel pour Securitas : 6ème nouveau programme remporté depuis le début 2021.

La société a reçu le Grand Prix « 1ère GoodTech sur Euronext » à l'occasion de la 34ème édition du Concours des Meilleurs franchisés & partenaires de France, trophées de référence du monde de la franchise du commerce organisé indépendant.

S'appuyant sur son vaste réseau de partenaires et son savoir-faire, la Société annonce en décembre 2021 s'allier à la cause de Handicap International pour lancer la Carte cadeau solidaire by Handicap International qui vise à commercialiser des cartes cadeaux d'une valeur de 30 €, 50 € ou 100 €, dont 2% du montant sera versé à Handicap International pour le financement de ses missions solidaires. Ce partenariat est conclu pour une durée de 3 ans.

Fusion des sociétés MAMC et UCF dans la société OBIZ

La société OBIZ a fusionné au cours de l'année 2021 avec les sociétés suivantes :

- la société MAMC, réalisée rétroactivement au 1er janvier 2021 dans les comptes de la société OBIZ, suite au rachat des 49% des titres manquant d'une valeur de 510 K€ afin d'obtenir la détention intégrale des actions. Cette fusion a été réalisée sur la base des valeurs comptables. L'ensemble du mali de fusion a été affecté en fonds commercial au regard de l'activité pour une valeur de 575 K€ ; le fonds commercial a une durée illimitée et bénéficiera d'un test de dépréciation annuel ;
- la société UCF, , réalisée le 12 juillet 2021 dans les comptes de la société OBIZ à la valeur comptable. L'ensemble du mali de fusion a été affecté à la marque OBIZ et suivra le traitement comptable des marques.

Impacts COVID sur l'année 2021

L'année 2021 a, à nouveau, été marquée par le contexte du Coronavirus (Covid-19) qui impacte l'ensemble des secteurs économiques, notamment en France.

La continuité des affaires, centrée sur le télétravail des collaborateurs, la sécurisation des infrastructures techniques et la gestion optimisée de son cash, renforcée par le recours aux prêts garantis par l'Etat (750 K€ en 2020, et 750 K€ en 2021), a permis de renforcer son activité sur 2020 et 2021.

À la date d'arrêté des comptes, la Société considère que ses activités ne sont pas significativement affectées au regard de son activité digitale.

2.3 Présentation des états comptables et comptes annuels

2.3.1 Etats comptables

2.3.1.1 Activité de l'année

A l'issue de l'exercice 2021, Obiz© a enregistré un chiffre d'affaires de 36,9 M€, en croissance exclusivement organique de 140%, soit un rythme de développement en accélération par rapport aux exercices précédents. Le chiffre d'affaires d'Obiz© est ainsi passé de 1,1 M€ à 36,9 M€ sur les six dernières années, représentant un taux de croissance annuel moyen de +82% sur la période.

Cette croissance soutenue en 2021 est le fruit de la bonne dynamique de l'activité Boutiques

e-commerce tout au long de l'exercice, portée par la reprise des ventes de billetterie (parcs de loisirs, cinémas, etc.) post pandémie, l'effet du partenariat conclu fin 2020 dans le domaine des comités d'entreprise, les nombreux achats de cartes cadeaux en fin d'année et l'élargissement du réseau commercial passé de 35 000 à près de 38 000 partenaires en un an.

2.3.1.2 Résultats

en K€	31/12/2021	31/12/2020	Var
Chiffre d'affaires	36 935	15 377	21 558
Achats consommés	(34 254)	(13 013)	(21 240)
Marge brute	2 681	2 364	317
Frais de marketing et ventes	(1 264)	(810)	(453)
Frais de recherche et développement	(976)	(776)	(200)
Frais généraux	(795)	(588)	(207)
Résultat d'exploitation	(354)	189	(543)
EBITDA	351	803	(452)
Résultat financier	(83)	(57)	(27)
Résultat exceptionnel	(206)	(11)	(195)
Impôts	24	32	8
Résultat net	(619)	153	(772)

Le résultat au 31 décembre 2021 s'établit à (619) K€ contre 153 K€ au 31 décembre 2020. Cet écart s'explique principalement par :

- Le chiffre d'affaires : +140% soit +21,6 M€ porté par le e-commerce

Le CA e-commerce (+270%) a bénéficié d'un référentiel de comparaison favorable, lié au volume d'activité apporté par un nouveau partenaire important dans le domaine des comités d'entreprise depuis le T4 2020 et à la reprise des ventes de billetterie (parcs de loisirs, cinémas, forfaits de ski).

Le CA programmes reste stable pour sa part.

- Coûts des achats : +21,2 M€ (+163%), en lien avec la forte croissance de l'activité e-commerce. La société achète, préalablement à la vente, des bons d'achats d'enseignes de la grande distribution à tarif remisé.

La marge brute s'établit ainsi à 2,7 M€, en progression de 13% par rapport à l'an dernier, représentant 7,3% du chiffre d'affaires contre 15,4% en 2020.

- Les dépenses de **recherche et développement** sont constituées principalement des frais de personnel, ainsi que de l'amortissement des plateformes en ligne présentes à l'actif de la Société, net de la production immobilisée. Elles s'établissent à 976 K€, en hausse de 200 k€ par rapport à l'année dernière. Cette augmentation est notamment due à la réduction de la production immobilisée (-359 k€) et à la hausse des amortissements sur

immobilisations incorporelles (+97 k€), compensées par la diminution des frais de personnel (-230 k€).

FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
(Montants en K€)

	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(721)	(951)
Production immobilisée	371	730
Amortissement des incorporels	(615)	(519)
Autres achats et charges externes	-	(4)
Autres	(11)	(32)
TOTAL	(976)	(776)

- Les frais de **marketing et ventes**, constitués des frais de publicités et de communications, des frais de personnel, des frais de déplacements en lien avec l'activité commerciale, sont en progression de 453 K€. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de la masse salariale de 384 k€.

FRAIS DE MARKETING ET VENTES
(Montants en K€)

	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(956)	(572)
Autres achats et charges externes	(294)	(236)
Autres	(13)	(3)
TOTAL	(1 263)	(810)

- Les **frais généraux** et administratifs constitués des charges de personnel, du loyer du siège, des honoraires liés aux prestataires extérieurs, et des coûts de l'infrastructure technique s'établissent à 795 K€ au 31 décembre 2021 et sont en hausse de 207 K€ par rapport à l'année précédente. Cela s'explique principalement par la franchise de loyer pour le T1 2020 (impact 58 K€) et par l'augmentation des honoraires en lien avec l'introduction en bourse (nouveaux accompagnements).

FRAIS GENERAUX
(Montants en K€)

	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(194)	(208)
Autres achats et charges externes	(519)	(383)
Impôts et taxes	(72)	(57)
Autres	(9)	60
TOTAL	(795)	(588)

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en baisse de 543 K€ entre 2020 et 2021.

La réconciliation de l'EBITDA, défini par le résultat d'exploitation, excluant les dotations aux amortissements des immobilisations et incluant le crédit d'impôt innovation (CII), avec les états comptables, s'établit comme suit :

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Résultat d'exploitation	(354)	189
Eléments à réintégrer		
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	617	519
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	15	15
Crédit d'impôt innovation (CII)	72	80
EBITDA	351	803

- Le résultat financier comprend principalement des charges d'intérêts liés aux emprunts bancaires (-75 K€) et une dotation aux provisions financières (-9 K€).
- Le résultat exceptionnel intègre les frais liés à l'introduction en bourse pour (174) K€ et les frais liés aux opérations de restructuration pour (44) K€.
- Les impôts comprennent des impôts différés pour (51) K€ (reprise IDA 2020), le crédit d'impôt innovation pour 72 K€ et un crédit d'impôt mécénat pour 1 K€.

Le résultat net s'établit ainsi à (619) K€.

2.3.1.3 Trésorerie

La trésorerie de la Société au 31 décembre 2021 s'élève à 3 953 K€ contre 377 K€ au 31 décembre 2020.

L'augmentation de la trésorerie s'explique par :

- Des flux de trésorerie d'exploitation de (2 397) K€ ;
- Des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements de (1 235) K€ ;
- Des flux de trésorerie liés aux opérations de financement de 7 208 K€, composés principalement d'une augmentation de capital en lien avec l'opération d'introduction en bourse (7,2 M€), de l'émission d'emprunts et avances conditionnées pour 1 M€, de versement de dividendes UCF, de l'achat des titres de la société MAMC pour 0,5 M€ et de remboursement d'emprunts et avances conditionnées pour 0,3 M€.

Au 31 décembre 2021 les capitaux propres de la société s'élèvent à 7 213 K€ contre 983 K€ au 31 décembre 2020.

L'endettement financier de la société s'élève à 3 940 K€ et est principalement constitué de prêts PGE pour 1 750 K€, d'avances remboursables pour 1 415 K€ et d'emprunts bancaires pour 775 K€.

A la date d'arrêté des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois.

Les comptes clos au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 avril 2022 selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité et de trésorerie.

2.3.2 Comptes sociaux

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au 31 décembre 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 36 934 905 euros contre 14 699 951 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 385 909 euros contre 770 865 euros pour l'exercice 2020.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 33 931 413 euros contre 11 986 497 euros pour l'exercice 2020.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 112 722 contre 1 076 587 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 96 697 euros contre 79 523 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 306 877 euros contre 1 224 390 euros pour l'exercice précédent et le montant des charges sociales s'élève à 563 478 euros contre 483 711 euros pour l'exercice précédent pour un effectif salarié moyen s'élevant, en 2021, à 33 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 630 113 euros.

Les produits d'exploitations s'élevant à 37 320 814 euros n'ont pas permis d'absorber les charges d'exploitation d'un montant de 37 768 895 euros, dégageant ainsi un résultat d'exploitation déficitaire de – 448 082 euros contre un résultat d'exploitation déficitaire de – 110 285 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier s'élevant à – 75 723 euros contre – 41 369 euros pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt ressort à – 523 805 euros contre – 151 654 euros pour l'exercice précédent.

Enfin, après prise en compte d'un résultat exceptionnel de – 162 705 euros et d'un impôt sur les sociétés créditeur de 73 718, l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par une perte nette comptable de – 612 791,96 euros contre une perte de – 78 845,99 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 13 028 662 euros contre 4 415 471 euros pour l'exercice 2020.

Le poste emprunts et dettes s'élève à 5 815 957 euros au 31 décembre 2021 (4 314 856 euros au 31 décembre 2020) avec donc une augmentation des emprunts.

Le poste « Disponibilités » au 31 décembre 2021 s'élève à 3 953 298 euros contre 117 595 euros au 31 décembre 2020.

2.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Obiz poursuit ses avancées sur les différents axes de développement articulés autour de sa plateforme dans la perspective de son plan stratégique 2025 : accroissement du nombre de programmes affinitaires, développement international par croissance organique et croissance externe, développement de la monétisation des boutiques e-commerce et préparation du lancement de programmes relationnels spécifiques vers de nouveaux profils clients (consommateurs et partenaires locaux).

En 2022, Obiz entend poursuivre son développement soutenu et se fixe les objectifs financiers suivants :

- un chiffre d'affaires d'au moins 40 M€ ;
- un taux de marge brute supérieur à 10% ;
- un EBITDA positif, avec la poursuite des investissements technologiques et commerciaux initiés en 2021.

Ces objectifs tiennent d'ores et déjà compte de la consolidation prévisible de la société Adelya à compter du mois de mai 2022, une fois le closing de l'opération intervenu.

Obiz© a signé, le 12 avril 2022, le contrat d'acquisition sous conditions suspensives de 100% des titres de la société Adelya, éditeur de solutions de fidélisation et d'animation clientèle leader des technologies NFC.

Cette acquisition vise à renforcer l'offre d'Obiz©, notamment dans le cadre de la constitution d'un réseau de franchisés pour le développement de sa nouvelle offre Merciz©, en dotant la société d'une plateforme web de marketing dédiée au commerce de proximité.

La plateforme web Loyalty Operator d'Adelya est déployée dans plus de 11 500 points de ventes à fin 2021 pour animer plus de 16 millions de consommateurs, auxquels viendront s'ajouter aux 7 millions de bénéficiaires des offres d'Obiz©, autour de concepts innovants (Pass Commerce, Pass Tourisme, Cartes de fidélité, Cartes Cadeaux, etc.). Disponible en 7 langues et utilisée dans plus de 20 pays, la technologie d'Adelya est une solution tout-en-un présentant le meilleur rapport fonctionnalités/prix du marché.

En proposant à son réseau de franchisés la puissance marketing de la plateforme Loyalty Operator, Obiz© fait le pari d'une offre numérique qui lui donnera une avance compétitive pour se démarquer de ses concurrents et convaincre les futurs entrepreneurs indépendants de le rejoindre dans son réseau de franchisés.

Les deux sociétés ont d'ores et déjà commencé à construire leur offre commune, baptisée Obelya, qui aura pour objectif, grâce à la synergie des expertises de chacune des deux parties, d'améliorer l'efficacité des organisations (grands comptes et acteurs de proximité) dans leurs enjeux de fidélisation au niveau national et international.

En 2021, Adelya a réalisé un chiffre d'affaires de 2,5 M€, en croissance de 9% par rapport à 2020, ainsi qu'une marge brute de 2,1 M€, représentant un taux de marge brute de 84%. L'excédent brut d'exploitation s'est établi à 0,3 M€ en 2021, représentant un taux de marge d'EBE de 12,2%.

La finalisation de cette acquisition devrait intervenir dans les prochaines semaines.

2.5 Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

La Société a signé le 13 janvier 2022 une lettre d'intention en vue de l'acquisition de la société Adelya, éditeur de solutions de fidélisation et d'animation clientèle, puis le 12 avril 2022 le contrat d'acquisition de 100% des titres de la société Adelya.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine, ayant principalement ses activités en France.

2.6 Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses en matière de recherche et de développement pour un montant 976 k€. La Société a bénéficié d'un crédit impôt innovation de 72 302 €.

2.7 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous des informations concernant les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						146
Montant des factures concernées HT		752 309	16 093	375	97 852	866 630
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice H.T		2,15%	0,05%	0,00%	0,28%	2,47%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues HT						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – Article L. 441-6 ou L. 443-1 du code de commerce						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						264
Montant des factures concernées HT		163 873	134 436	55 348	264 551	618 208
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT		%	%	%	%	%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – Article L. 441-6 ou L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux					

2.8 Filiales et participations

La Société ne possède aucune filiale à la date du présent rapport.

En effet, à la clôture 2020, la société OBIZ CONCEPT détenait 49,00 % du capital social de sa filiale, la société MAMC. Les 51,00 % restants étant détenus par Monsieur Brice Chambard qui, en date du 11 mars 2021, a cédé 510 actions ordinaires, soit la totalité des actions qu'il détenait dans la société MAMC au profit de la société OBIZ CONCEPT ; la société OBIZ CONCEPT devenant alors associée unique de la société MAMC.

La société MAMC a été radiée du RCS de LYON en date du 07/07/2021 par suite de fusion absorption par la société OBIZ.

En date du 26 mars 2021 Monsieur Brice Chambard, associé unique de la société UCF, a fait apport à la société OBIZ de la totalité des actions qu'il détenait dans le capital social de la société UCF ; La société OBIZ devenant alors associée unique de la société UCF.

La société UCF a été radiée du RCS de LYON en date du 16/09/2021 par suite de fusion absorption par la société OBIZ.

La Société dispose d'une participation minoritaire dans la société Emploi Système SA, liée à l'achat d'actions par la société UCF en 2020. A la clôture de l'exercice 2021, la Société détient 122 136 actions soit 15,12% du capital.

2.9 Résultats - Affectation

2.9.1 Affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte nette comptable de - 612 791,96 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Perte de l'exercice : – 612 791,96 euros

Prime d'émission : 7 695 568,24 euros

En totalité au compte « prime d'émission » qui s'établit ainsi à – 7 082 776,28 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 7 212 705,07 euros.

2.9.2 Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

2.9.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître des charges de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal :

- Amortissements excédentaires : 88 139 €
- Taxe véhicule de société : 21 133 €
- Amendes et pénalités : 45 €

2.10 Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

La Société exerce ses activités dans un environnement qui fait naître pour elle de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle.

Conformément aux exigences de la réglementation Prospectus 3, seuls les risques significatifs et spécifiques à la Société sont présentés dans ce chapitre.

Dans chacune des catégories, les risques ont été classés en fonction d'une double approche combinant :

- La criticité sur les opérations de la Société, classée en trois niveaux : critique, significative ou peu significative ; et
- La probabilité de la survenance du risque, également classée en trois niveaux : élevée, modérée ou faible.

étant précisé que les risques avec la probabilité de survenance la plus élevée et la criticité potentielle la plus élevée sont placés en premier dans chaque catégorie.

La combinaison de la criticité et de la probabilité permet de déterminer l'impact de chaque risque.

Les risques identifiés, spécifiques et propres à la Société, sont cartographiés ci-après en combinant une appréciation de l'ampleur de l'impact du risque et sa probabilité d'occurrence. Ils sont décrits dans le Document Universel d'Enregistrement, enregistré auprès de l'AMF le 16 avril 2021 sous le numéro I. 21-008.

Les risques ont été appréciés en « risque net », c'est-à-dire en tenant compte des mesures de gestion de risque mises en place au sein de la Société et sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après :

Type de risques	Description	Impact ¹	Gestion du risque
Secteur d'activité	Environnement concurrentiel	□ □ □	Savoir-faire et valeur ajoutée
	Conjoncture économique	□ □ □	Diversification et adaptabilité
	Evolutions technologiques	□ □ □	Veille et anticipations
Stratégie	Adaptation à une forte croissance, au développement international et à la croissance externe	□ □ □	Recrutements et investissements
	Développement d'un réseau de franchise	□ □ □	Sélection et accompagnement
	Dépendance hommes clés	□ □ □	Diversité des compétences
Activités & produits	Dépendance envers les clients	□ □ □	Portefeuille client diversifié et fidélité des clients
	Dépendance envers les fournisseurs	□ □ □	Veille et diversité des fournisseurs
	Défaillance des systèmes informatiques et cybercriminalité	□ □ □	Sauvegarde journalière des données Test de robustesse et d'intrusion
Financiers	Risques de liquidité et de taux	□ □ □	Contrôle et évaluation Absence de détention de titre financier et recours à des emprunts à taux fixe
	Risques sur les stocks	□ □ □	Contrôle et évaluation
Juridiques	Traitement des données à caractère personnel	□ □ □	Respect de la réglementation en vigueur
	Propriété intellectuelle	□ □ □	Dépôt marques, identité visuelle et veille

Légende : □ □ □ impact faible □ □ □ impact moyen □ □ □ impact élevé

¹ La notion d'impact telle que visée dans le présent tableau englobe tant l'impact potentiel du risque que sa probabilité d'occurrence.

Il est précisé que le document d'enregistrement est accessible sur le site internet de la Société, les actionnaires pouvant s'y reporter pour une description plus ample des risques.

2.11 Instruments financiers et politique de gestion des risques financiers

Obiz a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face au financement de son fonds de roulement pour les 12 prochains mois.

En effet, la trésorerie de la Société au 31 décembre 2021 s'élève à 3 953 K€ contre 118 K€ au 31 décembre 2020.

L'augmentation de la trésorerie s'explique par :

- Des flux de trésorerie d'exploitation de (2 302) K€ ;
- Des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements de (1 235) K€ ;
- Des flux de trésorerie liés aux opérations de financement de 7 373 K€, composés principalement d'une augmentation de capital en lien avec l'opération d'introduction en bourse (7,2 M€), de l'émission d'emprunts et avances conditionnées pour 1 M€, de l'achat des titres de la société MAMC pour 0,5 M€ et de remboursement d'emprunts et avances conditionnées pour 0,3 M€.

Au 31 décembre 2021 les capitaux propres de la société s'élèvent à 7 213 K€ contre 101 K€ au 31 décembre 2020.

L'endettement financier de la société s'élève à 3 941 K€ et est principalement constitué de prêts PGE pour 1 750 K€, d'avances remboursables pour 1 415 K€ et d'emprunts bancaires pour 775 K€. A la date d'arrêté des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois.

2.12 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos par la société.

2.13 Actionnariat

2.13.1 Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2021 :

	Nombre d'actions	% du capital
Brice CHAMBARD	1 487 621	35,07%
OBI ONE	1 247 450	29,41 %
Public	1 506 558	35,52 %
Total	4 241 629	100,00 %

2.13.2 Auto-détention – Programme de rachat d'actions

Au 31 décembre 2021, la société détenait 29 885 actions auto détenues.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2021, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2021, donnée au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : 300 % du prix des actions offertes dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,

- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cents (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé).

Durée du programme : 18 mois

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2021, depuis sa première cotation le 26 mai 2021.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR OBIZ SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2021		Cours moyen
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2020	0	
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2021	88 872	6,28 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2021	0	
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2021	58 987	6,33 €
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2021	29 885	
Valeur (évaluée au cours d'achat) des actions détenues par la société au 31 décembre 2021	195 600	
DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS		
Annulation d'actions		
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2021	0	
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	0	
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2021 en dehors du contrat de liquidité	0	
Contrat de liquidité		
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2021	88 872	6,28 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2021	58 987	6,33 €
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	0	
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2021 dans le cadre du contrat de liquidité	29 885	

2.14 Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les

actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération visée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée.

2.15 Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2021.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au 31 décembre 2021, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

2.16 Attribution d'actions gratuites et de stock option

Agissant conformément aux délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2021, en sa 25^{ème} résolution, le Conseil d'administration, en date du 16 décembre 2021 a décidé l'attribution de 39 000 actions gratuites au profit de salariés de la Société.

Les caractéristiques de l'attribution susmentionnée sont les suivantes :

- les Actions Gratuites, représentant un nombre d'Actions Gratuites de trente-neuf (39.000) mille Actions Gratuites, soit 0,92% du capital social de la Société au jour de la décision du Conseil d'administration, sont réservées en totalité aux salariés de la Société dans les proportions telles qu'indiquées dans la décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 et, pour chaque Bénéficiaire, dans le courrier de notification qui lui sera adressé.
- les Actions Gratuites réservées aux Bénéficiaires seront définitivement acquises au terme d'une Période d'Acquisition d'une durée minimale de deux (2) ans, dans les proportions et sous les conditions suivantes :
 - la Tranche A, soit 3.900 Actions Gratuites, réparties tel qu'indiqué dans le tableau ci-avant (ci-après la « **Tranche A** »), et
 - la Tranche B, soit 11.700 Actions Gratuites, réparties tel qu'indiqué dans le tableau ci-avant (ci-après la « **Tranche B** »),

lesquelles seront assortie toutes deux d'une Période d'Acquisition prenant fin à la date la plus tardive entre (i) le deuxième anniversaire de la Date d'Attribution Initiale et (ii) la date de la réunion du Conseil d'Administration à tenir en 2024 qui constatera la réalisation de la Condition de Présence (telle que définie ci-dessous) relativement à la Tranche A et à la Tranche B et l'atteinte des objectifs fixés en **Annexe 1** de la décision susmentionnée pour la Tranche B uniquement.

- la Tranche C, soit 11.700 Actions Gratuites, réparties tel qu'indiqué dans le tableau ci-avant (ci-après la « **Tranche C** »), sera assortie d'une Période d'Acquisition prenant fin à la date la plus tardive entre (i) le deuxième anniversaire de la Date d'Attribution Initiale et (ii) la réunion du Conseil d'Administration à tenir en 2025 qui constatera la réalisation des

conditions visées ci-après, et sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés en **Annexe 1** de la décision susmentionnée pour ladite tranche.

- la Tranche D, soit 11.700 Actions Gratuites, réparties tel qu'indiqué dans le tableau ci-avant (ci-après la « **Tranche D** »), sera assortie d'une Période d'Acquisition prenant fin à la date la plus tardive entre (i) le deuxième anniversaire de la Date d'Attribution Initiale et (ii) la réunion du Conseil d'Administration à tenir en 2026 qui constatera la réalisation des conditions visées ci-après, et sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés en **Annexe 1** de la décision susmentionnée pour ladite tranche.
- les Actions Gratuites seront définitivement attribuées aux Bénéficiaires sous réserve de la présente condition de présence (la « **Condition de Présence** »), laquelle exige qu'à la date d'expiration de chaque Période d'Acquisition, ils soient toujours mandataires sociaux et/ou salariés de la Société et/ou des salariés des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, étant précisé que :
- le salarié devra être titulaire d'un contrat à durée indéterminée et ne devra pas exécuter une période de préavis préalable à son licenciement ou démission ou être en cours de procédure de rupture conventionnelle ;
- le mandataire social devra être titulaire d'un mandat de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué et ne devra pas exécuter une période de préavis préalable à la cessation de ses fonctions pour quelque cause que ce soit.

2.17 Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

Nous vous demandons de prendre acte du fait qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a reçu toutes informations nécessaires pour l'établissement de son rapport spécial.

2.18 Administration et contrôle de la société

2.18.1 Choix du mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 26 mars 2021, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

2.18.2 Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

2.18.2.1 Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2021 a nommé les administrateurs de la Société pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Toutefois, et conformément à la 4^{ème} résolution de ladite Assemblée Générale Mixte et à l'article 14 des statuts de la Société, il est rappelé que par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

Au terme du tirage au sort susmentionné, il convient de proposer à l'Assemblée Générale à tenir le renouvellement du mandat de **Monsieur Damien BOURGEOIS**, pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2.18.2.2 Mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à échéance à la présente Assemblée Générale.

2.18.2.3 Rémunération allouée aux administrateurs

Nous vous proposons d'allouer une enveloppe annuelle d'un montant maximum de vingt mille euros (20.000,00€) afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement.

2.18.3 Procédures de contrôle interne

La Société a mis en place des dispositions en matière de contrôle interne en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et une maîtrise des risques.

Une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Le système de contrôle interne de la Société est constitué d'un ensemble de mécanismes de contrôle et de services externes mis en place par la direction en vue d'assurer une gestion saine et efficace des affaires et des biens de l'entreprise.

Informations comptables et financières :

La tenue de la comptabilité de la société est régie par le code de commerce et, plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général.

Dans ce cadre, et outre les documents obligatoires, sont établis :

- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- une situation hebdomadaire de la facturation ;
- une situation mensuelle du chiffre d'affaires par client et par gamme, des encaissements et de l'encours client ainsi que des stocks ;
- des états financiers de gestion trimestriels.

Les fonctions comptables et financières sont gérées en interne.

La réalisation de la paie est sous-traitée à un prestataire spécialisé.

Les comptes établis en normes françaises sont produits en interne et sont soumis pour audit aux commissaires aux comptes de la Société.

2.18.4 Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

3. ETATS COMPTABLES AU 31 DECEMBRE 2021

Bilan – Actif

OBIZ		31/12/2021			31/12/2020
Bilan - Actif en K€		Montant brut	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Fonds commercial	5.1	630	-	630	582
Frais de développement	5.2	2 901	(1 605)	1 297	1 495
Concessions, brevets, droits similaires	5.2	257	(177)	80	129
Marques	5.2	1 377	-	1 377	1 597
Autres immobilisations incorporelles	5.2	1	(1)	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	5.2	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5.2	52	(40)	13	6
Autres immobilisations corporelles	5.2	130	(35)	95	66
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres de participations	5.2	139	-	139	26
Prêts, dépôts et cautionnements	5.2	55	-	55	55
Autres immobilisations financières	5.2	711	(9)	702	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		6 254	(1 866)	4 388	3 955
STOCKS ET EN-COURS					
Marchandises	5.3	1 386	-	1 386	418
Avances, acomptes versés/commandes	5.3	682	-	682	450
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	5.4	2 426	(70)	2 356	687
Autres créances	5.5	227	-	227	370
Impôts différés actif	5.6	0	-	0	49
DIVERS					
Disponibilités	5.7	3 953	-	3 953	379
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	5.8	35	-	35	12
TOTAL ACTIF CIRCULANT		8 712	(70)	8 641	2 364
TOTAL ACTIF		14 966	(1 936)	13 029	6 320

Bilan – Passif

OBIZ Bilan - Passif en K€		Notes	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	5.9		212	156
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5.9		7 696	557
Réserve légale			10	10
Réserves			(86)	108
Report à nouveau			-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			(619)	153
Subventions d'investissements			-	-
Provisions réglementées			-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES			7 213	983
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	5.10		-	-
TOTAL PROVISIONS			-	-
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5.11		3 976	3 288
Concours bancaires courants	5.11		0	2
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5.12		10	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.12		1 109	830
Dettes fiscales et sociales	5.12		650	607
Autres dettes	5.12		37	523
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance			35	70
TOTAL DETTES			5 817	5 336
Ecart de conversion passif				-
TOTAL PASSIF			13 029	6 320

Compte de résultat

OBIZ Compte de résultat en K€		Notes	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	5.14		33 075	12 404
Prestations de services	5.14		2 683	2 673
Commissions facturées	5.14		1 176	300
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			36 935	15 377
Production immobilisée	5.15		371	729
Subventions d'exploitation	5.15		-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5.15		14	61
Autres produits	5.15		1	8
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			37 321	16 175
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			(34 900)	(12 860)
Variation de stock de marchandises			969	319
Autres achats et charges externes	5.16		(1 141)	(1 108)
Impôts, taxes et versements assimilés			(97)	(82)
Frais de personnel	5.17		(1 870)	(1 708)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles			(617)	(519)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles			(15)	(15)
Dotations aux provisions sur actif circulant			-	(10)
Dotations aux provisions pour risques et charges			-	-
Autres charges			(3)	(3)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			(37 674)	(15 986)
RESULTAT D'EXPLOITATION			(354)	189
Produits financiers	5.18		0	-
Charges financières	5.18		(84)	(57)
RESULTAT FINANCIER			(84)	(57)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(437)	133
Produits exceptionnels	5.19		22	-
Charges exceptionnelles	5.19		(229)	(11)
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(206)	(11)
Impôts différés			(49)	5
Impôts exigibles			74	26
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE			(619)	153
Résultat par action (en euros)*			(0,15)	0,04
*sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2021				

Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Nombre d'actions (en milliers)	Capital K€	Primes d'émission K€	Réserves et report à nouveau K€	Résultat de l'exercice K€	Capitaux propres K€
Au 31 décembre 2020	9 723	156	557	117	153	983
Affectation du résultat 2020	-	-	-	153	(153)	-
Multiplication du nombre d'actions	3 101 637	-	-	-	-	-
Apport de titres de la société UCF	70 666	4	(4)	-	-	-
Augmentation de capital	1 059 603	53	7 894	-	-	7 947
Imputation des frais d'augmentation de capital		-	(752)	-	-	(752)
Dividendes UCF avant apport de titre		-	-	(165)	-	(165)
Impact des TUP en statutaire*		-	-	(182)	-	(182)
Résultat 31 décembre 2021		-	-	-	(619)	(619)
Au 31 décembre 2021	4 241 629	212	7 696	(76)	(619)	7 213

*cf. note 2.1

Tableau de flux de trésorerie

OBIZ Tableau de flux de trésorerie en K€	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net		(619)	153
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles		(617)	(527)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles		(15)	(15)
(-) Dotations aux provisions sur risques et charges		-	-
(-) Autres dotations		(9)	-
(+) Reprises sur provisions sur risques et charges		-	33
(-) Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		11	(1)
(+) Variation des impôts différés		(49)	5
Capacité d'autofinancement		61	658
(-) Variation du besoin en fonds de roulement net		(2 458)	(622)
Flux de trésorerie générés par l'exploitation		(2 397)	35
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(371)	(730)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(51)	(35)
Acquisition d'immobilisations financières		(813)	(26)
Cessions d'immobilisations corporelles et financières		-	3
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(1 235)	(787)
Augmentations de capital nette des frais imputés en prime d'émission		7 195	-
Dividendes UCF avant apport des titres UCF		(165)	-
Décaissements des titres MAMC		(510)	-
Encaissements de cautions		6	5
Encaissements d'avances conditionnées		250	274
Encaissements de prêts garantis par l'Etat		750	1 000
Remboursement d'emprunts		(216)	(220)
Remboursements d'avances conditionnées		(96)	(10)
Variation des intérêts courus sur dettes financières		(6)	6
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		7 208	1 055
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		3 576	303
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		377	74
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		3 953	377
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		3 576	303

Analyse détaillée de la variation du besoin de fonds de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR en K€	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Stocks		1 386	418	(969)
Créances clients		2 356	687	(1 669)
Autres créances		944	831	(113)
Dettes fournisseurs		1 109	830	(279)
Dettes fiscales et sociales		650	607	(43)
Autres dettes*		82	110	27
Total de la variation du BFR				(2 458)

*Exclusion de la dette sur rachat de titres MAMC pour 500 K€ au 31.12.2020, classée en flux de trésorerie liées aux opérations de financement

Annexe des états comptables annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros)

Table des matières

COMPTES ANNUELS AGREGES AU 31 DECEMBRE 2021.....	24
<i>Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs</i>	<i>32</i>
1.1 Information relative à la Société et à son activité	32
1.2 Evènements marquants de l'année 2021	32
1.3 Evènements postérieurs à la clôture annuelle 2021.....	33
<i>Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables.....</i>	<i>34</i>
2.1 Principe d'établissement des états comptables	34
2.2 Méthode de construction des états comptables	35
2.3 Utilisation de jugements et d'estimations.....	35
<i>Note 3 : Périmètre des états comptables</i>	<i>36</i>
<i>Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation</i>	<i>36</i>
4.1 Immobilisations incorporelles.....	36
4.2 Immobilisations corporelles.....	38
4.3 Immobilisations financières.....	38
4.4 Contrats de location	38
4.5 Stocks.....	39
4.6 Créances	39
4.7 Impôts différés.....	39
4.8 Disponibilités	39
4.9 Opérations en devises étrangères	40
4.10 Provisions pour risques et charges	40
4.11 Indemnité de départs à la retraite.....	40
4.12 Emprunts	40
4.13 Subventions publiques à recevoir	40
4.14 Chiffre d'affaires.....	41
4.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel	42
4.16 Résultat financier	42
4.17 Impôt sur les bénéfices	42
4.18 Résultat par action	42
<i>Note 5 : Notes sur le bilan</i>	<i>42</i>
5.1 : Fonds commercial.....	42
5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	43

5.3 : Stocks.....	44
5.4 : Créances clients	45
5.5 : Détails de l'actif circulant par échéance.....	45
5.6 : Impôts différés Actif et Passif	46
5.7 : Trésorerie nette	46
5.8 : Charges et produits constatés d'avance.....	46
5.9 : Capitaux propres	47
5.10 : Provisions pour risques et charges	47
5.11 : Dettes financières.....	48
5.12 : Détails du passif circulant par échéance	49
5.13 : Détail des charges à payer et produits à recevoir	50
5.14 : Chiffre d'affaires.....	50
5.15 : Autres produits d'exploitation.....	51
5.16 : Autres achats et charges externes.....	51
5.17 : Charges de personnel	51
5.18 : Produits et charges financiers	52
5.19 : Produits et charges exceptionnels	52
5.20 : Résultat par action	52
5.21 : Engagements donnés et reçus.....	53
5.21.1: Baux commerciaux et crédit-bail.....	53
5.21.2 : Indemnités de départ à la retraite.....	53
5.21.3 : Autres engagements financiers	54
5.22 : Effectifs.....	54

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des états comptables, faisant partie intégrante des états comptables présentés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

OBIZ (« la Société ») est une société par actions simplifiée, de droit français. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro Lyon B 529 222 689.

La Société s'est construite autour d'une plateforme digitale de marketing relationnel éthique afin d'aider les entreprises à conquérir et fidéliser leurs clients et leurs collaborateurs, à améliorer le pouvoir d'achat et le bien-être des bénéficiaires et accélérer le développement de partenaires locaux et nationaux.

Le siège social de la Société est situé au 41 quai Fulchiron, 69005 LYON.

1.2 Evénements marquants de l'année 2021

Introduction en bourse de la société

Le 26 mai 2021, la Société a lancé son processus d'introduction en bourse sur la marché Euronext Growth® Paris. Dans le cadre de cette opération, la Société a émis 1 059 603 actions au prix de 7,50 € (dont 0,05 € de nominal) soit un montant brut de 7,9 M€ avant prise en compte des frais liés à cette opération. Ces actions ont été souscrites principalement par de nouveaux actionnaires.

Le fondateur a cédé, lors de cette opération, 446 950 actions. En conséquence, le flottant représente désormais à 35,52% du capital social d'Obiz.

Mise en place d'un contrat de liquidité

Obiz annonce également avoir confié à Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise. La mise en œuvre du contrat de liquidité sera effective à compter du 9 juin 2021, étant précisé qu'une somme de 250 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Nouveaux emprunts d'une valeur de 1 000 K€ au premier trimestre 2021

La Société a contracté 3 nouveaux emprunts dans le cadre du plan « PGE » pour un montant de 750 K€ (un de 500 K€ auprès de CERA et de 250 K€ auprès de BPI) et d'un prêt BPI Tourisme pour 250 K€.

Développement commercial

En juin 2021, Obiz annonce la signature de 4 nouveaux programmes relationnels et affinitaires depuis le début de l'année 2021 ainsi que l'extension de la collaboration avec Axa Belgique.

Le 10 septembre 2021, signature d'un nouveau programme relationnel et affinitaire pour les Maisons Bocuse pour une durée de 3 ans. Ce contrat vise à créer la plateforme « Bocuse Privilège » qui a pour but de remercier et fidéliser les clients des établissements du groupe, ceux de la plateforme en ligne de la marque ainsi que les bénéficiaires des cartes cadeau Bocuse.

Le 18 octobre 2021, annonce de la signature d'un nouveau programme relationnel et affinitaire pluriannuel pour Securitas : 6ème nouveau programme remporté depuis le début 2021.

La société a reçu le Grand Prix « 1ère GoodTech sur Euronext » à l'occasion de la 34ème édition du Concours des Meilleurs franchisés & partenaires de France, trophées de référence du monde de la franchise du commerce organisé indépendant.

S'appuyant sur son vaste réseau de partenaires et son savoir-faire, la Société annonce en décembre 2021 s'allier à la cause de Handicap International pour lancer la Carte cadeau solidaire by Handicap International qui vise à commercialiser des cartes cadeaux d'une valeur de 30 €, 50 € ou 100 €, dont 2% du montant sera versé à Handicap International pour le financement de ses missions solidaires. Ce partenariat est conclu pour une durée de 3 ans.

Fusion des sociétés MAMC et UCF dans la société OBIZ

La société OBIZ a fusionné au cours de l'année 2021 avec les sociétés suivantes :

- avec la société MAMC, réalisée rétroactivement au 1er janvier 2021 dans les comptes de la société OBIZ, suite au rachat des 49% des titres manquant d'une valeur de 510 K€ afin d'obtenir la détention intégrale des actions. Cette fusion a été réalisée sur la base des valeurs comptables. L'ensemble du mali de fusion a été affecté en fonds commercial au regard de l'activité pour une valeur de 575 K€ ; le fonds commercial a une durée illimitée et bénéficiera d'un test de dépréciation annuel.
- avec la société UCF, réalisée le 12 juillet 2021 dans les comptes de la société OBIZ à la valeur comptable. L'ensemble du mali de fusion a été affecté à la marque OBIZ et suivra le traitement comptable des marques décrit en note 4.1.

Impacts COVID sur l'année 2021

L'année 2021 a, à nouveau, été marquée par le contexte du Coronavirus (Covid-19) qui impacte l'ensemble des secteurs économiques, notamment en France.

La continuité des affaires, centré sur le télétravail des collaborateurs, la sécurisation des infrastructures techniques et la gestion optimisée de son cash, renforcé par le recours aux prêts garantis par l'Etat (750 K€ en 2020, et 750 K€ en 2021), a permis de renforcer son activité sur 2020 et 2021.

À la date d'arrêté des comptes la Société considère que ses activités ne sont pas significativement affectées au regard de son activité digitale.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture annuelle 2021

La Société a signé le 13 janvier 2022 une lettre d'intention en vue de l'acquisition de la société Adelya, éditeur de solutions de fidélisation et d'animation clientèle, puis le 12 avril 2022 le contrat d'acquisition sous conditions suspensives de 100% des titres de la société Adelya.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine, ayant principalement ses activités en France.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des états comptables

Modalités de préparation des comptes

La fusion entre les entités UCF et Obiz telle que décrite à la note 1.2 – Faits marquants de l'exercice – Fusion des sociétés MAMC et UCF dans la société OBIZ n'ayant eu lieu qu'à la fin du 1er semestre 2021, il n'existe pas d'états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 permettant d'assurer la comparabilité avec les états financiers présentés dans le cadre du processus d'introduction en bourse et avec les futurs états financiers qui seront présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En effet, dans le cadre de son processus d'introduction en bourse, la Société OBIZ avait préparé des états comptables selon un référentiel ad hoc pour les exercices clos aux 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020 tenant compte :

- Des comptes individuels préparés en application des normes françaises au titre des exercices 2019 et 2020 des trois sociétés Obiz, MAMC et UCF concernées par la réorganisation juridique envisagée,
- Des impacts, dès le 1er janvier 2019, de l'opération d'apport des titres d'UCF, du rachat des titres de MAMC et des fusions simplifiées prévues après le 31 décembre 2020.

Ainsi, afin d'assurer la comparabilité des exercices, la Société a donc décidé de préparer de nouveaux états comptables selon le même référentiel ad hoc pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les états comptables préparés selon ce référentiel ad hoc au titre de l'exercice 2021 ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes.

Les comptes annuels des sociétés intégrées dans les états comptables ont été établis en appliquant les méthodes comptables de façon homogène et sans divergence. L'établissement des états comptables n'a pas donné lieu à la prise en compte d'impacts comptables significatifs au sein du compte de résultat.

En effet, compte tenu du caractère indépendant des entités avant l'opération d'apport d'UCF réalisée en juillet 2021, suivi d'une fusion simplifiée, aucun flux entre elles n'a été constaté sur l'exercice 2021 nécessitant un ajustement, hormis l'annulation des opérations réciproques.

Il n'a pas ailleurs pas été identifié d'autres d'opérations significatives nécessitant d'ajuster les états comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation a été retenue par le Président compte tenu de la capacité financière de la Société au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois en tenant compte notamment du financement obtenu pour un montant de 2 M€ obtenu dans le cadre de l'acquisition en cours.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Méthode de construction des états comptables

Agrégation des données historiques

Pour rappel, les données historiques prises en compte pour l'établissement des états comptables annuels de l'exercice 2020 ainsi que le bilan au 31 décembre 2020 sont issues des comptes annuels préparés en application des principes français des Sociétés Obiz, UCF et MAMC au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 (période de 12 mois). Le résultat présenté en 2020 est celui réalisé exclusivement par les 3 entités. L'ensemble des flux réciproques ont été annulés.

Le bilan du 31 décembre 2020 a fait l'objet d'ajustements avec effet au 1er janvier 2019 pour refléter les opérations réalisées postérieurement au 31 décembre 2020 à savoir :

- Apport de l'ensemble des titres d'UCF au profit de la société OBIZ pour une valeur de 530 K€, suivie de la fusion simplifiée d'UCF avec OBIZ sous condition suspensive de mise en œuvre au jour de l'admission des actions sur Euronext Growth Paris.
- Achat des titres de la société MAMC représentant 49% des titres de la société en mars 2021, valorisé au prix d'achat de 500K€, suivi de la fusion simplifiée de MAMC avec OBIZ avec effet rétroactif au 1er janvier 2021, après la fin du délai d'opposition des créanciers.
- Elimination des titres.

Les données historiques prises en compte pour l'établissement des états comptables annuels de l'exercice 2021 ainsi que le bilan au 31 décembre 2021 sont issues des comptes annuels préparés en application des principes français de la Société Obiz dans la mesure où ces derniers sont impactés par la fusion avec MAMC au premier janvier 2021 et par la fusion avec UCF au 12 juillet 2021. Les états comptables annuels tiennent compte également de l'activité d'UCF pour la période comprise entre le 1er janvier 2021 et le 11 juillet 2021 après annulation des flux intragroupe avec Obiz.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états comptables, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états comptables, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Test de dépréciation sur les actifs incorporels :

Dans le cadre de l'élaboration de ces états comptables, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues dans les comptes sont :

- l'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels,
- le calcul des impôts différés au regard des déficits reportables des filiales générés les années précédentes,
- l'évaluation des provisions.

Note 3 : Périmètre des états comptables

Les opérations de réorganisations qui ont eu lieu en 2021, et décrite en note 2 sont comptabilisées au 1^{er} janvier 2019.

Les états comptables des entités sont préparés sur la même période de référence que ceux d'OBIZ, et par application de méthodes comptables homogènes et selon le même périmètre qu'au 31 décembre 2020.

Nom de l'entité		Taux de détention juridique au 31.12.2020	Taux de détention au 31 décembre 2021
OBIZ	Entité absorbante	-	-
UCF	Entité absorbée	0%	100 % - Fusionné (TUP) dans OBIZ au 12 juillet 2021
MAMC	Entité absorbée	49%	100 %- Fusionné rétroactivement (TUP) au 1 ^{er} janvier 2021

Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Éléments	Durées d'amortissement
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans
Marques	Non amortissable
Fonds commercial	Non amortissable

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,

- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par la Société concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs aux développements des plateformes techniques qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de leurs plateformes techniques.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 48 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de mise en production auprès des clients.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Mali de fusion – fonds de commerce – marque

Le mali de fusion correspond à l'écart négatif entre :

- l'actif net, positif ou négatif, reçu par l'entité absorbante à hauteur de sa participation dans l'entité absorbée,
- et la valeur comptable de cette participation.

A la date de l'opération, l'entité procède à l'affectation du mali technique aux différents actifs apportés concernés et inscrits dans les comptes de l'entité absorbée :

- en priorité, aux actifs identifiables apportés dont la valeur réelle peut être estimée de manière fiable ;
- le résiduel (le cas échéant) est affecté au fonds commercial de l'entité absorbée.

Ainsi le mali de fusion UCF a été incorporé à la marque « Obiz » et le mali de fusion MAMC a été affecté au fonds commercial.

Le poste Marques intègre la marque « Obiz » et 40 autres termes attachés à cette marque obtenue suite à la fusion simplifiée avec la société UCF en juillet 2021. La marque a fait l'objet d'une évaluation indépendante dans le cadre de l'apport réalisé, pour un montant total de 1 377 K€. Celle-ci est non amorti au regard des avantages futurs non limités dans le temps. Elle est intégrée dans le test de dépréciation annuel.

Le fonds commercial intègre l'ensemble des activités en lien avec MAMC pour un montant de 630 K€ (55 K€ fonds de commerce historique et 575 K€ mali de fusion). Il a été classé à durée illimitée.

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des fonds de commerce fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelles. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La Société offre des solutions et applications globales et transversales incluant à la fois les produits intégrés et ceux développés en interne dans le cadre de l'offre OBIZ. En conséquence, les fonds de

commerce ou malis de fusion ne peuvent être valablement affectés qu'à l'intégralité des actifs de la Société dans le cadre des tests de dépréciation.

Un test de dépréciation a été réalisé sur la base de la méthode des DCF et n'a pas mis en évidence de perte de valeur au 31 décembre 2021. Les tests de sensibilités n'ont pas remis en cause le test réalisé. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans – Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

4.3 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés,
- d'un contrat de liquidité constitué d'un solde en espèces et d'actions propres.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour la Société.

4.4 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

4.5 Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au coût d'achat.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation du stock est inférieure à son coût.

4.6 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

4.7 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés incluses dans les présents états comptables.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés au titre du report fiscal déficitaire lorsque, selon toute vraisemblance, la Société réalisera des bénéfices imposables lui permettant d'imputer le report fiscal déficitaire. L'évaluation du montant potentiel de ces impôts différés actifs exige que la direction adopte une approche stratégique afin d'estimer le moment où ces impôts différés actifs seront utilisés ainsi que l'ampleur des futurs bénéfices imposables.

La société n'a pas reconnu d'impôts différés sur ses déficits reportables au regard des règles de reconnaissance de ces impôts différés. Ainsi, les impôts différés comptabilisés en 2020 ont été intégralement repris sur la période (49 k€).

4.8 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Les concours bancaires ont un caractère momentané n'engendrant pas leur traitement en « financement ».

4.9 Opérations en devises étrangères

La Société n'a pas d'opérations en devises étrangères dans ses comptes.

4.10 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

4.11 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont mentionnés dans les engagements donnés en note 5.22.2 sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La provision est indiquée en engagement hors bilan.

4.12 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

4.13 Subventions publiques à recevoir

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont

présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 5.11.

Bien que les normes françaises préconisent de les comptabiliser comme des quasi-fonds propres en tant qu'avances conditionnées, choix retenu par la quasi-totalité des autres sociétés du secteur, la Société estime que les montants reçus constituent des dettes, notamment en raison de l'existence d'un calendrier de remboursement et du remboursement des premières échéances déjà réalisé. Ainsi, la société a adopté un traitement différent consistant à les comptabiliser en dettes financières. Les échéanciers de remboursement ainsi que les remboursements déjà réalisés sont par ailleurs indiqués en note 5.11.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt innovation

Le crédit d'impôt innovation « CII » est une mesure fiscale réservée aux PME. Ces dernières peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 20 % des dépenses nécessaires à la conception et/ou à la réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau, au sens de la définition fiscale. L'assiette est plafonnée à 400 k€ par an et par entreprise. Le CII est imputé sur le montant de l'impôt dû lors de la liquidation de l'impôt.

4.14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées les entités incluses dans les présents états comptables, qui distingue :

- La vente en ligne issues des boutiques (e-cartes cadeaux, ventes en ligne loisirs et billetteries)
Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La prestation de service (accès aux services/maintenance adaptative/développements spécifiques, animation)
La Société reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus de manière linéaire selon la durée du contrat, qui peut être vendus en set up ou en abonnement mensuel par utilisateur.
- Les commissions de coopérations commerciales avec les partenaires

4.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

4.16 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux intérêts d'emprunts.

4.17 Impôt sur les bénéfices

Au compte de résultat, les impôts sont constitués des montants suivants :

- Impôts différés correspondant à la reprise de l'IDA 2020 : charge de (49) K€,
- Impôts exigibles correspondant aux crédit impôt innovation et mécénat : produit de 74 K€.

4.18 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Note 5 : Notes sur le bilan

5.1 : Fonds commercial

Le fonds commercial intègre l'ensemble des activités en lien avec MAMC pour un montant de 630 K€ (55 K€ fonds de commerce historique et 575 K€ mali de fusion). Il a été classé à durée illimitée. Un test de dépréciation a été réalisé sur la base de la méthode des DCF (en intégrant l'ensemble des actifs des trois entités incluses dans ces états comptables) et n'a pas mis en évidence de perte de valeur au 31 décembre 2021. Les tests de sensibilité n'ont pas remis en cause le test réalisé.

5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Impact TUP MAMC / UCF	31/12/2021
Fonds commercial	582	-	-	48*	630
Frais de développement et de recherche	2 531	371	-	-	2 901
Concessions, brevets et droits similaires	257	-	-	-	257
Marques	1 597	-	-	(220)*	1 377
Autres immobilisations incorporelles	1	-	-	-	1
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	4 967	371	-	(172)	5 166
Matériel de bureau, informatique, mobilier	41	12	-	-	52
Autres immobilisations corporelles	91	39	-	-	130
Total immobilisations corporelles	132	51	-	-	183
Titres de participations	26	113	-	-	139
Dépôts et cautionnements	55	-	-	-	55
Autres créances immobilisées**	-	450	-	-	450
Contrat de liquidité – solde espèces ***	-	623	(558)	-	65
Contrat de liquidité – actions propres ***	-	558	(362)	-	196
Total immobilisations financières	81	1 744	(920)	-	905
TOTAL GENERAL	5 180	2 166	(920)	(172)	6 254

* Ajustement des malis de fusion à leurs valeurs réelles par rapport à l'estimation faite en 2020.

** Compte à terme nanti.

*** Un contrat de liquidité a été souscrit auprès de Gilbert Dupont pour un montant de 250 K€ en juin 2021.

Le soldes des actions propres représente 29 885 actions pour une valeur nette de 187 K€ (196 K€ de valeur brute) et un solde compte espèce de 65 K€.

**AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
DES IMMOBILISATIONS**
 (Montants en K€)

	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021	Valeurs nettes 31/12/2021
Fonds commercial	-	-	-	-	630
Frais de développement et de recherche	1 036	569	-	1 605	1 297
Concessions, brevets et droits similaires	128	48	-	177	80
Marques	-	-	-	-	1 377
Autres immobilisations incorporelles	1	-	-	1	-
Autres immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	1 165	617	-	1 782	3 384
Matériel de bureau, informatique, mobilier	35	5	-	40	13
Autres immobilisations corporelles	25	10	-	35	95
Total immobilisations corporelles	60	15	-	75	108
Dépréciation des autres participations	-	-	-	-	139
Dépréciation des prêts dépôts et cautionnements	-	-	-	-	55
Dépréciation des autres créances immo.	-	-	-	-	450
Dépréciation des actions propres issue du contrat de liquidité	-	9	-	9	252
Total immobilisations financières	-	9	-	9	896
TOTAL GENERAL	1 225	641	-	1 866	4 388

L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an.

Le poste Marques intègre la marque « Obiz » et 40 autres termes attachés à cette marque acquise en 2019 pour un montant total de 1 373 K€. Celle-ci est non amorti au regard des avantages futurs non limités dans le temps. Ce montant a été ajusté à la suite des impacts de la fusion définitive de la société UCF pour 220 K€.

Les immobilisations financières au 31 décembre 2021 sont principalement composées :

- De titres de participations minoritaires dans la société éditrice de logiciel de paye Emploi Système SA, à hauteur de 15%,
- De dépôts et cautionnements liés au bail commercial de la société OBIZ et à l'emprunt BPI contracté par la société,
- D'un compte à terme nanti à hauteur de 450 000 €,
- D'actions propres : mise en place d'un contrat de liquidité pour un montant de 250 000 €.

5.3 : Stocks

STOCKS
 (Montants en K€)

	31/12/2021	31/12/2020
Stocks de marchandises	1 386	418
Total brut des stocks	1 386	418
Dépréciation des stocks de marchandises	-	-
Total dépréciation des stocks	-	-
TOTAL DES STOCKS NETS	1 386	418

Le stock est constitué de bons d'achats (physiques ou e-cards) achetés auprès des partenaires pour leur valeurs d'achats. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation du stock est inférieure à son coût. La durée de validité de ces bons d'achats est en moyenne de 12 mois à compter de la date d'émission par le partenaire.

5.4 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients	2 385	677
Factures à établir	41	80
Total brut des créances clients et comptes rattachés	2 426	757
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(70)	(70)
Total dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(70)	(70)
TOTAL NET DES CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2 356	687

Le montant des créances échues à plus de 90 jours s'établissent à 355 k€ au 31 décembre 2021 contre 127 k€ au 31 décembre 2020.

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

5.5 : Détails de l'actif circulant par échéance

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2021		
	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Stocks	1 386	1 386	-
Créances clients et comptes rattachés	2 356	2 304	51
Créances sur personnel et organismes sociaux	31	31	-
Créances fiscales	193	193	-
Fournisseurs débiteurs	682	682	-
Autres créances	5	5	-
Charges constatées d'avance	35	35	-
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	4 688	4 637	51

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2020		
	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Stocks	418	418	-
Créances clients et comptes rattachés	687	673	14
Créances sur personnel et organismes sociaux	12	12	-
Créances fiscales	339	339	-
Fournisseurs débiteurs	450	450	-
Autres créances	18	18	-
Charges constatées d'avance	12	12	-
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	1 936	1 922	14

Les tableaux ci-dessus détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2021, et au 31 décembre 2020. Les impôts différés actifs ainsi que les disponibilités sont exclus de cette analyse.

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Dépréciation des créances clients	70	-	-	70
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT	70	-	-	70

5.6 : Impôts différés Actif et Passif

La société n'a pas reconnu d'impôts différés sur ses déficits reportables au regard des règles de reconnaissance de ces impôts différés. Ainsi, les impôts différés ont été intégralement repris sur la période.

5.7 : Trésorerie nette

TRESORERIE NETTE (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilités	3 953	379
Concours bancaires courants (Passif)	-	(2)
TOTAL TRESORÉRIE NETTE	3 953	377

Les valeurs d'usage sont égales aux valeurs vénale.

5.8 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Locations de véhicules	5	5
Informatique et serveurs	19	6
Assurances	1	1
Cotisations	2	1
Honoraires	3	1
Divers	5	1
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	35	12

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2021 sont composés de facturations d'avance réalisées, puis reconnus en chiffre d'affaires sur la premier trimestre 2022.

5.9 : Capitaux propres

(Montants en €)	Nombre	Valeur nominale	Capital social	Prime d'émission
Montant en début d'exercice	9 723	16	155 568,00	27 200,00
Division par 320 du nominal des actions (1)	3 111 360	0,05	155 568,00	-
Augmentation de capital par apport en nature (2)	70 666	0,05	3 533,30	526 461,70
Augm. de capital par création d'actions nouvelles (3)	1 059 603	0,05	52 980,15	7 894 042,35
Imputation des frais d'augmentation de capital (4)	-	-	-	(752 135,81)
Montant en fin d'exercice	4 241 629	0,05	212 081,45	7 695 568,24

- (1) La Société a soumis au vote de son assemblée générale la division du nominal des actions par 320 sur le premier semestre 2021.
- (2) En mai 2021, 100% des actions de la société UCF ont été apportées en nature, représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 529 995,00 €.
- (3) En mai 2021, la Société s'est introduite en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris et a émis 1 059 603 actions au prix de 7,50€ (dont 0,05€ de nominal) soit un montant brut de 7,9 M€ avant prise en compte des frais liés à cette opération.
- (4) Les frais d'augmentation de capital ont été imputés pour une valeur de 752 K€ en moins de la prime d'émission. Le reste des frais non imputables ont été comptabilisés en résultat exceptionnel pour un montant de 174 K€ et en charges d'exploitation pour un montant de 39 k€.

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020.

Emission d'un nouveau plan d'AGA

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2021 a attribué 39 000 actions gratuites aux salariés à la suite de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2021 représentant un maximum de 10% du capital social tel que constaté à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'Administration. Elles sont définitivement acquises au bout d'un an suivant l'attribution sous conditions de présence et de performance, et sont incessibles ensuite pendant un an.

5.10 : Provisions pour risques et charges

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Litiges commerciaux et prud'homaux

La société ne présente pas de litiges au 31 décembre 2021.

5.11 : Dettes financières

La Société a contracté les prêts suivants (à taux fixe) au 31 décembre 2021 :

DÉTAIL PAR EMPRUNT AU 31 décembre 2021 (Montants en K€)	Taux d'intérêts	Durée	Date de début	Date de fin	Montant restant dû
SG 150K		54 mois	avr. 2017	mai. 2022	12
Société générale - Emprunt UCF	1,47%	84 mois	janv. 2019	janv. 2026	764
Total Etablissements de crédit					775
BPI 110K Tx Zero Innovation	0%	20 trim.	févr. 2016	sept. 2024	61
BPI 200K Innovation 29022	4,15%	20 trim.	mars. 2016	mars. 2024	90
INOVIZI 40K	0%	12 trim.	nov. 2017	août. 2020	3
BPI 400K Innovation FEI	3,93%	29 trim.	sept. 2018	sept. 2026	380
BPI 70K FEDER 77885	0%	20 trim.	oct. 2018	mars. 2026	61
BPI 70K FEDER 77888	0%	20 trim.	oct. 2018	mars. 2026	61
		1 an			59
BPI 59K EXPORT CHINE	N/A	renouvelable	Assurance prospection		
BPI 200K Innovation 103050	3,60%	20 trim.	déc. 2019	déc. 2026	200
BPI 250K Renforcement	2,04%	16 trim.	mai. 2020	mai. 2026	250
BPI 250K Renforcement 143412 (4)	2,21%	20 trim.	févr. 2021	fevr.2028	250
Total Avances remboursables					1 415
PGE Société Générale 750K (1)	0,25%+0,58%	1 an+48 mens	avr. 2020	avr. 2026	750
PGE BPI 250K (1)	1,75%+2,25%	1 an + 16 trim	mai. 2020	mai. 2026	250
PGE BPI 250K (2)	1,75%+2,25%	1 an	févr.2021	févr.2022	250
PGE CERA 500K (3)	0,25%+1,41%	1 an	mars.2021	mars.2022	500
Total Prêts Garantis par l'Etat					1 750
TOTAL EMPRUNTS					3 940

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

- (1) Les PGE encaissés sur le premier semestre 2020 ont été prorogés sur 60 mois, avec un taux fixe de 0,58% pour la Société Générale (début de remboursement à compter de mai 2022) et 2,25% pour la BPI (début de remboursement à compter de août 2022).
- (2) En février 2021, la société a obtenu auprès de la BPI, un PGE de 250 K€ à échéance février 2022 au taux fixe de 1,75%. Ce PGE a été prorogé sur 60 mois, avec un taux fixe de 2,25%, garantie de l'Etat incluse, pour un début de remboursement en juin 2022.
- (3) En mars 2021, la société a obtenu auprès de la CERA, un PGE de 500 K€ à échéance mars 2022 au taux fixe de 0,25%. Ce PGE a été prorogé sur 60 mois, avec un taux fixe de 1,41%, garantie de l'Etat incluse, pour un début de remboursement en mars 2023.
- (4) En février 2021, la société a obtenu auprès de la BPI tourisme, un prêt de 250 K€ à échéance février 2028 au taux fixe de 2,21%.

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2021 :

ÉTAT DES DETTES FINANCIÈRES
 (Montants en K€)

	31/12/2021	31/12/2020
Dettes financières	3 975	3 281
Intérêts courus	0	6
Total des dettes financières à MLT	3 976	3 288
Concours bancaires courants	-	2
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	3 976	3 290
<i>Dont à moins d'un an</i>	<i>651</i>	<i>1 396</i>
<i>Dont de 1 an à 5 ans</i>	<i>3 176</i>	<i>1 702</i>
<i>Dont à plus de 5 ans</i>	<i>148</i>	<i>183</i>

Emprunts souscrits au cours de l'exercice 2021
ÉVOLUTION DES
EMPRUNTS
 (Montants en K€)

	Etablissements de crédit	Avances remboursables	Prêts Garantis par l'État	Cautions encaissées	Total
Au 31 décembre 2020	989	1 261	1 000	32	3 281
(+) Encaissement	-	250	750	6	1 006
(-) Remboursement	(214)	(96)	-	(2)	(312)
(+/-) Autres mouvements	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021	775	1 415	1 750	35	3 975

5.12 : Détails du passif circulant par échéance
ETAT DU PASSIF CIRCULANT
 (Montants en K€)

	31/12/2021		
	Montant Net	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients - avances et acomptes reçus	10	10	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 109	1 109	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	311	311	-
Impôts, taxes et versements assimilés	339	339	-
Comptes courants d'associés	12	12	-
Autres dettes	25	25	-
Produits constatés d'avance	35	35	-
Concours bancaires courants	0	0	-
TOTAL DU PASSIF CIRCULANT	1 841	1 841	-

ETAT DU PASSIF CIRCULANT
 (Montants en K€)

	31/12/2020		
	Montant Net	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients - avances et acomptes reçus	17	17	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	830	830	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	282	282	-
Impôts, taxes et versements assimilés	325	325	-
Comptes courants d'associés	512	512	-
Autres dettes	11	11	-
Produits constatés d'avance	70	70	-
TOTAL DU PASSIF CIRCULANT	2 047	2 047	-

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

Les comptes courants d'associés incluaient au 31 décembre 2020 l'achat des titres de MAMC par OBIZ pour un montant de 500 K€ et payés en mars 2021.

La Société n'a pas recours aux effets de commerce.

5.13 : Détail des charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer s'analysent comme suit :

DÉTAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs - Factures non parvenues	58	192
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	58	192
Personnel	91	79
Sécurité sociale et assimilés	38	32
Etat	28	3
Total dettes fiscales et sociales	156	115
TOTAL DES CHARGES A PAYER	214	306

Les produits à recevoir s'analysent comme suit :

DÉTAIL DES PRODUITS A RECEVOIR (Montants en €)	31/12/2021	31/12/2020
Clients - Factures à établir	41	303
Total créances clients	41	303
Avoirs non parvenus	31	282
Divers produits à recevoir	15	9
Autres créances	46	291
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	87	594

5.14 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

DÉTAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	33 075	12 404
Prestations de services	2 683	2 673
Commissions facturées	1 176	300
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	39 935	15 377

Les ventes de boutiques en ligne (incluant les commissions facturées) ont augmenté de 270% entre 2020 et 2021. Cette progression s'explique principalement par l'élargissement de la base clients et du catalogue.

Les prestations de services (accès aux services/maintenance adaptative/développements spécifiques, animation) restent stables.

Les commissions facturées sont en lien avec les rétrocessions de commissions négociées avec les partenaires compte tenu des volumes d'affaires réalisés sur les boutiques en ligne.

5.15 : Autres produits d'exploitation

DÉTAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Production immobilisée	371	729
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements, provisions	-	37
Transferts de charges	14	24
Autres produits d'exploitation	1	8
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	386	798

5.16 : Autres achats et charges externes

DÉTAIL CHARGES EXTERNES (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Etudes et prestations de services	319	484
Achats de fournitures	25	17
Locations	363	246
Entretiens et réparations	55	67
Assurances	33	19
Honoraires	151	130
Communications et publicités	56	8
Frais de transport	0	2
Frais de déplacements	30	21
Frais postaux et assimilés	40	40
Services bancaires	50	47
Divers	18	26
TOTAL DES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 141	1 108

5.17 : Charges de personnel

DÉTAIL CHARGES DE PERSONNEL (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du personnel	1 307	1 224
Cotisations sociales	525	449
Autres charges de personnel	39	34
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 870	1 708

Les effectifs restent relativement stables entre les périodes.
Les stocks de congés payés progressent de 12 K€.

5.18 : Produits et charges financiers

CHARGES FINANCIÈRES (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'intérêts	75	57
Dotations aux provisions financières	9	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	84	57

Il n'y a pas de produits financiers au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, ils représentent 328 € et correspondent aux produits du compte à terme ouvert à la Société Générale.

5.19 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Produits de cession des éléments d'actifs cédés	-	-
Plus-values issues du contrat de liquidité	22	-
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	22	-

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	3
Dotations aux provisions exceptionnelles	-	8
Frais liés à l'introduction en bourse 2021 / restructuration	217	-
Moins-values issues du contrat de liquidité	11	-
Autres charges exceptionnelles	-	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	229	11

5.20 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Résultat de base par action	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions en circulation	4 241 629	9 723
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs	3 800 565	9 723
Résultat (en €)	(618 630)	152 921
Résultat de base par action (€/action)	(0,15)	15,73
Résultat dilué par action (€/action)	(0,15)	15,73

5.21 : Engagements donnés et reçus

5.21.1: Baux commerciaux et crédit-bail

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, à Lyon.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2021 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Bail	Preneur	Fin de Bail	Durée	Montant annuel du loyer (K€ HT)	A 1 an au + (K€ HT)	Entre 1 et 5 ans (K€ HT)	A + de 5 ans (K€ HT)
SCI BEAUX RIVAGES	OBIZ	12/03/2035	12 ans	190	190	760	1 330

Le montant total des crédits-baux restants à payer au 31 décembre 2021 s'établit à 29 K€, dont la totalité à moins d'un an.

5.21.2 : Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principes décrits dans la note 4.11. Le tableau ci-dessous présente les paramètres retenus pour l'évaluation.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2021	31/12/2020
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 60 et 67 ans	
Conventions collectives	Indemnités légales de départ en retraite	
Taux d'actualisation	0,98%	0,34%
Table de mortalité	INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%	1,00%
Taux de turn-over	Turn-over moyen	
Taux de charges sociales	Cadres : 42%	Cadres : 42%
	Non cadres : 32%	Non cadres : 32%

Le montant des indemnités de carrière évaluées et non comptabilisées est de 96 K€ au 31 décembre 2021, contre 95 K€ au 31 décembre 2020.

5.21.3 : Autres engagements financiers

Nantissement des comptes titres

En janvier 2019, la Société UCF a octroyé un nantissement sur sa marque pour un montant de 1 286 K€ au profit de la Société Générale, bénéficiaire du nantissement. Le prêt présente un solde de 764 K€ au 31 décembre 2021. Cet emprunt a fait l'objet d'une caution solidaire reçue de Mr Brice Chambard, représentant 50% du montant restant dû. Cette caution a été levée au 2^{ème} semestre 2021 avec l'ouverture d'un compte à terme nanti bloqué auprès de la Société Générale pour 450 k€.

Garanties reçues

Le montant total des garanties reçues sur l'ensemble des emprunts s'établit à 0,6 M€ euros, représentant la quote-part d'emprunts restants à rembourser au 31 Décembre 2021.

5.22 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société sont les suivants :

EFFECTIFS	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	10	10
Non cadres	23	24
TOTAL DES EFFECTIFS	33	34

4. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ OBIZ SA POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Bilan – Actif

OBIZ Bilan - Actif en €	31/12/2021			31/12/2020
	Montant brut	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	1 494	(1 494)	-	-
Frais de développement	2 901 433	(1 604 788)	1 296 645	1 351 489
Fonds commercial	629 553	-	629 553	-
Concessions, brevets, droits similaires	257 191	(176 771)	80 420	98 301
Marques	1 377 109	-	1 377 109	-
Autres immobilisations incorporelles	849	(849)	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	182 835	(74 505)	108 330	70 446
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	139 474	-	139 474	490
Créances rattachées à des participations	-	-	-	94 242
Prêts, dépôts et cautionnements	54 604	-	54 604	54 604
Autres immobilisations financières	711 081	(8 819)	702 262	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 255 623	(1 867 227)	4 388 397	1 669 573
STOCKS ET EN-COURS				
Marchandises	1 386 360	-	1 386 360	417 564
Avances, acomptes versés/commandes	682 303	-	682 303	406 531
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	2 425 995	(70 485)	2 355 510	1 251 843
Autres créances	227 632	-	227 632	540 206
DIVERS				
Disponibilités	3 953 298	-	3 953 298	117 595
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	35 161	-	35 161	12 159
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 711 506	(70 485)	8 641 021	2 745 898
TOTAL ACTIF	14 966 373	(1 937 711)	13 028 662	4 415 471

Bilan – Passif

OBIZ Bilan - Passif en €	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	212 081	155 568
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 695 568	27 200
Réserve légale	9 723	9 723
Réserves	-	45 467
Report à nouveau	(91 876)	(58 497)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(612 792)	(78 846)
Subventions d'investissements	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	7 212 705	100 615
 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-
 DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 940 879	2 312 479
Emprunts et dettes financières divers	47 311	43 411
Concours bancaires courants	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 108 886	985 881
Dettes fiscales et sociales	648 848	559 332
Autres dettes	34 968	413 752
 COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	35 064	-
TOTAL DETTES	5 815 957	4 314 856
 Ecart de conversion passif	-	-
TOTAL PASSIF	13 028 662	4 415 471

Compte de résultat

OBIZ Compte de résultat en €	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	33 075 198	11 581 776
Production vendue (services et travaux)	3 859 707	3 118 175
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	36 934 905	14 699 951
Production immobilisée	370 635	692 915
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	14 056	60 640
Autres produits	1 218	17 310
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	37 320 814	15 470 816
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	(34 900 210)	(12 305 317)
Variation de stock de marchandises	968 797	318 820
Autres achats et charges externes	(1 112 722)	(1 076 857)
Impôts, taxes et versements assimilés	(96 697)	(79 523)
Salaires et traitements	(1 306 877)	(1 224 390)
Charges sociales	(563 478)	(483 711)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(615 321)	(448 971)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(14 792)	(13 668)
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	(10 473)
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	(127 595)	(257 281)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(37 768 895)	(15 581 101)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(448 082)	(110 285)
Produits financiers – autres intérêts et produits assimilés	334	-
Charges financières – intérêts et charges assimilées	(76 057)	(41 369)
RESULTAT FINANCIER	(75 723)	(41 369)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(523 805)	(151 654)
Produits exceptionnels	22 390	-
Charges exceptionnelles	(185 095)	(11 452)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(162 705)	(11 452)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	73 718	84 260
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	(612 792)	(78 846)

Annexe des états comptables annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros)

Table des matières

1.1 Information relative à la Société et à son activité	59
1.2 Evènements marquants de l'année 2021	59
1.3 Evènements postérieurs à la clôture annuelle 2021	60
1.4 Immobilisations incorporelles.....	61
1.5 Immobilisations corporelles.....	62
1.6 Immobilisations financières.....	62
1.7 Stocks.....	63
1.8 Créances	63
1.9 Disponibilités	63
1.10 Provisions pour risques et charges	63
1.11 Emprunts	64
1.12 Subventions publiques à recevoir	64
1.12 Engagements de retraite	64
1.13 Chiffre d'affaires.....	65
1.14 Résultat financier	65
1.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel	65
1.16 Impôts sur les sociétés.....	65
Immobilisations	67
Créances et dettes	69
Provisions	70
Charges à payer.....	71
Produits à recevoir.....	71
Produits et charges exceptionnel	72
Autres produits d'exploitation.....	72
Capitaux propres	73
Effectif moyen	74
Chiffre d'affaires.....	74
Crédit-bail.....	75
Engagements financiers	76
Filiales et participations	77
Eléments concernant les entreprises liées et les participations.....	77
Rémunération des dirigeants	78
Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	78
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.....	78

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **13 028 662** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **37 343 537** euros et un total **charges** de **37 956 329** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **(612 792)** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC N°2014-03, modifié par le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 et les règlements émis ultérieurement par l'Autorité des Normes Comptables).

1.1 Information relative à la Société et à son activité

OBIZ (« la Société ») est une société anonyme, de droit français. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro Lyon B 529 222 689.

La Société s'est construite autour d'une plateforme digitale de marketing relationnel éthique afin d'aider les entreprises à conquérir et fidéliser leurs clients et leurs collaborateurs, à améliorer le pouvoir d'achat et le bien-être des bénéficiaires et accélérer le développement de partenaires locaux et nationaux.

Le siège social de la Société est situé au 41 quai Fulchiron, 69005 LYON.

1.2 Evènements marquants de l'année 2021

Introduction en bourse de la société

Le 26 mai 2021, la Société a lancé son processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris. Dans le cadre de cette opération, la Société a émis 1 059 603 actions au prix de 7,50 € (dont 0,05 € de nominal) soit un montant brut de 7,9 M€ avant prise en compte des frais liés à cette opération. Ces actions ont été souscrites principalement par de nouveaux actionnaires.

Le fondateur a cédé, lors de cette opération, 446 950 actions. En conséquence, le flottant représente désormais à 35,52% du capital social d'Obiz.

Mise en place d'un contrat de liquidité

Obiz annonce également avoir confié à Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise. La mise en œuvre du contrat de liquidité sera effective à compter du 9 juin 2021, étant précisé qu'une somme de 250 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Nouveaux emprunts d'une valeur de 1 000 K€ au premier trimestre 2021

La Société a contracté 3 nouveaux emprunts dans le cadre du plan « PGE » pour un montant de 750 K€ (un de 500 K€ auprès de CERA et de 250 K€ auprès de BPI) et d'un prêt BPI Tourisme pour 250 K€.

Fusion des sociétés MAMC et UCF dans la société OBIZ en 2021

La société OBIZ a fusionné au cours de l'année 2021 avec les sociétés suivantes :

- avec la société MAMC, réalisée rétroactivement au 1er janvier 2021 dans les comptes de la société OBIZ, suite au rachat des 49% des titres manquant d'une valeur de 510 K€ afin d'obtenir la détention intégrale des actions. Cette fusion a été réalisée sur la base des valeurs comptables. L'ensemble du mali de fusion a été affecté en fonds commercial au regard de l'activité pour une valeur de 575 K€ ; le fonds commercial a une durée illimitée et bénéficiera d'un test de dépréciation annuel (cf. note 1.4).
- avec la société UCF, réalisée le 12 juillet 2021 dans les comptes de la société OBIZ à la valeur comptable. L'ensemble du mali de fusion a été affecté à la marque OBIZ et suivra le traitement comptable des marques décrit en note 1.4 de la présente annexe.

Impacts COVID sur l'année 2021

L'année 2021 a, à nouveau, été marquée par le contexte du Coronavirus (Covid-19) qui impacte l'ensemble des secteurs économiques, notamment en France.

La continuité des affaires, centrée sur le télétravail des collaborateurs, la sécurisation des infrastructures techniques et la gestion optimisée de son cash, renforcé par le recours aux prêts garantis par l'Etat (750 K€ en 2020, et 750 K€ en 2021), a permis de renforcer son activité sur 2020 et 2021.

À la date d'arrêté des comptes la Société considère que ses activités ne sont pas significativement affectées au regard de son activité digitale.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture annuelle 2021

La Société a signé le 13 janvier 2022 une lettre d'intention en vue de l'acquisition de la société Adelya, éditeur de solutions de fidélisation et d'animation clientèle, puis le 12 avril 2022 le contrat d'acquisition sous conditions suspensives de 100% des titres de la société Adelya.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine, ayant principalement ses activités en France.

1.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de développement de logiciels, de fonds commercial et des marques OBIZ.

Frais de développement

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par la Société concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs aux développements des plateformes techniques qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de leurs plateformes techniques.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

Le montant des coûts de développement engagés par la société en 2021 s'élève à 370 635 €.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 48 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de mise en production auprès des clients.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Marques

Le poste Marques intègre la marque « Obiz » et 40 autres termes attachés à cette marque obtenue suite à la fusion simplifiée avec la société UCF en juillet 2021. La marque a fait l'objet d'une évaluation indépendante dans le cadre de l'apport réalisé, pour un montant total de 1 377 K€. Celle-ci est non amorti au regard des avantages futurs non limités dans le temps. Elle est intégrée dans le test de dépréciation annuel.

Fonds commercial

Le fonds commercial intègre l'ensemble des activités en lien avec MAMC pour un montant de 630 K€ (55 K€ fonds de commerce historique et 575 K€ mali de fusion). Il a été classé à durée illimitée.

Le mali de fusion correspond à l'écart négatif entre :

- l'actif net, positif ou négatif, reçu par l'entité absorbante à hauteur de sa participation dans l'entité absorbée,
- et la valeur comptable de cette participation.

A la date de l'opération, l'entité procède à l'affectation du mali technique aux différents actifs apportés concernés et inscrits dans les comptes de l'entité absorbée :

- en priorité, aux actifs identifiables apportés dont la valeur réelle peut être estimée de manière fiable ;
- le résiduel (le cas échéant) est affecté au fonds commercial de l'entité absorbée.

Ainsi le mali de fusion UCF a été incorporé à la marque « Obiz » et le mali de fusion MAMC a été affecté au fonds commercial.

Test de dépréciations sur les incorporels

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des fonds de commerce fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelles. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La Société offre des solutions et applications globales et transversales incluant à la fois les produits intégrés et ceux développés en interne dans le cadre de l'offre OBIZ. En conséquence, les fonds de commerce ou malis de fusion ne peuvent être valablement affectés qu'à l'intégralité des actifs de la Société dans le cadre des tests de dépréciation.

Un test de dépréciation a été réalisé sur la base de la méthode des DCF et n'a pas mis en évidence de perte de valeur au 31 décembre 2021. Les tests de sensibilités n'ont pas remis en cause le test réalisé. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans – Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

1.6 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation et de créances rattachées à des participations,

- de dépôts et cautionnements versés
- d'un contrat de liquidité constitué d'un solde en espèces et d'actions propres.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations ou des actions propres devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour la Société.

1.7 Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au coût d'achat.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation du stock est inférieure à son coût.

1.8 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

1.9 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Les concours bancaires ont un caractère momentané n'engendrant pas leur traitement en « financement ».

1.10 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

1.11 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

1.12 Subventions publiques à recevoir

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ».

Bien que les normes françaises préconisent de les comptabiliser comme des quasi-fonds propres en tant qu'avances conditionnées, choix retenu par la quasi-totalité des autres sociétés du secteur, la Société estime que les montants reçus constituent des dettes, notamment en raison de l'existence d'un calendrier de remboursement et du remboursement des premières échéances déjà réalisé. Ainsi, la société a adopté un traitement différent consistant à les comptabiliser en dettes financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt innovation

Le crédit d'impôt innovation « CII » est une mesure fiscale réservée aux PME. Ces dernières peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 20 % des dépenses nécessaires à la conception et/ou à la réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau, au sens de la définition fiscale. L'assiette est plafonnée à 400 K€ par an et par entreprise. Le CII est imputé sur le montant de l'impôt dû lors de la liquidation de l'impôt.

1.12 Engagements de retraite

Les engagements liés aux départs en retraite des salariés, correspondant à la valeur actuelle probable des indemnités à verser, ne font pas l'objet d'une provision mais sont pris en charge au fur et à mesure des départs.

Les principaux paramètres retenus pour déterminer la valeur actuelle probable de ces indemnités sont les suivants :

- Méthode de calcul : méthode rétrospective des unités de crédits projetés
- Age de départ en retraite : départ volontaire entre 60 et 67 ans
- Taux d'actualisation : 0,98%
- Table de mortalité : INSEE 2018

- Taux de revalorisation des salaires : 2,00%
- Taux de turn-over : turn-over moyen
- Taux de charges sociales : 42 % pour les cadres et 32% pour les non -cadres

Au 31 décembre 2021, le montant de la dette actuarielle est de 95 695 € et est présenté dans la note « Engagements financiers ».

1.13 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société dans les présents états comptables, qui distingue :

- La vente en ligne issues des boutiques (e-cartes cadeaux, ventes en ligne loisirs et billetteries)
Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La prestation de service (accès aux services/maintenance adaptative/développements spécifiques, animation)
La Société reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus de manière linéaire selon la durée du contrat, qui peut être vendus en set up ou en abonnement mensuel par utilisateur.
- Les commissions de coopérations commerciales avec les partenaires.

1.14 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux intérêts d'emprunts.

1.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

1.16 Impôts sur les sociétés

Ce poste créditeur de 73.718 € se décompose de la manière suivante :

- Crédit Impôt Innovation : 72.302 €
- Crédit d'impôt mécénat : 1.416 €

Le crédit d'impôt innovation « CII » est une mesure fiscale réservée aux PME. Ces dernières peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 20 % des dépenses nécessaires à la conception et/ou à la réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau, au sens de la définition fiscale. L'assiette est plafonnée à 400 K€ par an et par entreprise. Le CII est imputé sur le montant de l'impôt dû.

Immobilisations

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en €)	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Fonds commercial	-	629 553	-	629 553
Frais d'établissement et de développement	2 324 242	578 685	-	2 902 927
Concessions, brevets et droits similaires	126 103	131 088	-	257 191
Marques	-	1 377 109	-	1 377 109
Autres immobilisations incorporelles	849	-	-	849
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles (1)	2 451 195	2 716 435	-	5 167 630
Matériel de bureau, informatique, mobilier	109 221	21 207	-	130 427
Installation, agencement, aménag. divers	18 587	33 820	-	52 407
Total immobilisations corporelles (2)	127 808	55 027	-	182 835
Autres participations (3)	490	139 474	(490)	139 474
Créances rattachées à des participations	94 242	-	(94 242)	-
Prêts, dépôts et cautionnements	54 604	-	-	54 604
Autres créances immobilisées *	-	450 000	-	450 000
Contrat de liquidité – solde espèces **	-	623 418	(557 937)	65 481
Contrat de liquidité – actions propres **	-	557 937	(362 337)	195 600
Total immobilisations financières	149 336	1 770 829	(1 015 006)	905 159
TOTAL GENERAL	2 728 339	4 092 290	(1 015 006)	6 255 623

(1) Augmentations dont impact fusions MAMC / UCF	2 345 800
(2) Augmentations dont impact fusions MAMC / UCF	4 000
(3) Augmentations dont impact fusions MAMC / UCF	26 354

* Compte à terme nanti.

** Un contrat de liquidité a été souscrit auprès de Gilbert Dupont pour un montant de 250 000 euros en juin 2021.

Le soldes des actions propres représente 29 885 actions pour une valeur de 187 K€ et un solde compte espèce de 65 K€.

Le fonds commercial intègre l'ensemble des activités en lien avec MAMC pour un montant de 630 K€ (55 K€ fonds de commerce historique et 575 K€ mali de fusion). Il a été classé à durée illimitée. Un test de dépréciation a été réalisé sur la base de la méthode des DCF (en intégrant l'ensemble des actifs des trois entités incluses dans ces états comptables) et n'a pas mis en évidence de perte de valeur au 31 décembre 2021. Les tests de sensibilité n'ont pas remis en cause le test réalisé.

Le poste Marques intègre la marque « Obiz » et 40 autres termes attachés à cette marque acquise en 2019 pour un montant total de 1 373 K€. Celle-ci est non amorti au regard des avantages futurs non limités dans le temps.

Les immobilisations financières au 31 décembre 2021 sont principalement composées :

- De titres de participations minoritaires dans la société éditrice de logiciel de paye Emploi Système SA, à hauteur de 15%,
- De dépôts et cautionnements liés au bail commercial de la société OBIZ et à l'emprunt BPI contracté par la société,
- D'un compte à terme nanti à hauteur de 450 000 €,
- D'actions propres : mise en place d'un contrat de liquidité pour un montant de 250 000 €

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en €)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021	Valeurs nettes 31/12/2021
Fonds commercial	-	-	-	-	629 553
Frais d'établissement et de développement	972 753	633 529	-	1 606 282	1 296 645
Concessions, brevets et droits similaires	27 802	148 969	-	176 771	80 420
Marques	-	-	-	-	1 377 109
Autres immobilisations incorporelles	849	-	-	849	-
Autres immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles (1)	1 001 404	782 498	-	1 783 902	3 383 727
Matériel de bureau, informatique, mobilier	32 187	7 351	-	39 538	12 935
Installation, agencement, aménag. divers	25 175	9 792	-	34 967	95 395
Total immobilisations corporelles (2)	57 362	17 144	-	74 505	108 330
Dépréciation des autres participations	-	-	-	-	139 474
Dépréciation des prêts, dépôts et cautionnements	-	-	-	-	54 604
Dépréciation des autres créances immo.	-	-	-	-	450 000
Dépréciation des actions propres issue du contrat de liquidité	-	8 819	-	8 819	252 262
Total immobilisations financières	-	8 819	-	8 819	896 340
TOTAL GENERAL	1 058 766	808 461	-	1 867 226	4 388 397

(1) Augmentations dont impact fusions MAMC / UCF 167 178
 (2) Augmentations dont impact fusions MAMC / UCF 2 352

Stocks

STOCKS (Montants en €)	31/12/2021	31/12/2020
Stocks de marchandises	1 386 360	417 564
Total brut des stocks	1 386 360	417 564
Dépréciation des stocks de marchandises	-	-
Total dépréciation des stocks	-	-
TOTAL DES STOCKS NETS	1 386 360	417 564

Créances et dettes

CREANCES (Montants en €)

	31/12/2021		
	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts, dépôts et cautionnement	54 604	-	54 604
Autres créances immobilisées	450 000	-	450 000
Contrat de liquidité	252 262	-	252 262
Créances clients et comptes rattachés	2 355 509	2 304 374	51 135
Créances sur personnel et organismes sociaux	31 245	31 245	-
Créances fiscales	191 876	191 876	-
Fournisseurs débiteurs	682 303	682 303	-
Autres créances	4 511	4 511	-
Charges constatées d'avance (1)	35 161	35 161	-
TOTAL DES CREANCES	4 057 471	3 249 470	808 001

(1) Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et correspondent pour l'essentiel à des dépenses IT, serveurs et locations de véhicules.

DETTES (Montants en €)

	31/12/2021			
	Montant Net	A 1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts dettes ets de crédit (1)	3 940 879	651 293	3 141 254	148 333
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	47 311	12 411	-	34 900
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 108 886	1 108 886	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	310 599	310 599	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	338 249	338 249	-	-
Autres dettes	34 968	34 968	-	-
Produits constatés d'avance (3)	35 064	35 064	-	-
Concours bancaires courants	0	0	-	-
TOTAL DES DETTES	5 815 956	2 491 470	3 141 254	183 233

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 005 700
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	311 819
(2) Emprunts dettes associés (pers. physiques)	12 411

(3) Les produits constatés d'avance sont composés de facturations d'avance réalisées, puis reconnus en chiffre d'affaires sur la premier trimestre 2022.

Provisions

(Montants en €)	31/12/2020	Dotations *	Reprises	31/12/2021
Provision pour amortissement dérogatoire	-	-	-	-
Provisions autres	-	-	-	-
Total Provisions réglementées	-	-	-	-
Provision pour litiges	-	-	-	-
Provisions autres	-	-	-	-
Total Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Dépréciation des immobilisations financières	-	8 819	-	8 819
Dépréciation sur stocks et en-cours	-	-	-	-
Dépréciation sur comptes clients	70 485	-	-	70 485
Total Provisions pour dépréciation	70 485	8 819	-	79 304
TOTAL GENERAL	70 485	8 819	-	79 304
Dont dotations et reprises d'exploitation		-	-	
Dont dotations et reprises financières		8 819	-	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		-	-	

* pas d'impact fusion MAMC / UCF

Charges à payer

DÉTAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en €)	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs - Factures non parvenues	58 283	186 942
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 283	186 942
Personnel	90 546	79 492
Sécurité sociale et assimilés	37 703	32 072
Etat	27 936	3 220
Total dettes fiscales et sociales	156 185	114 785
TOTAL DES CHARGES A PAYER	214 468	301 727

Produits à recevoir

DÉTAIL DES PRODUITS A RECEVOIR (Montants en €)	31/12/2021	31/12/2020
Clients - Factures à établir	40 776	302 594
Total créances clients	40 776	302 594
Avoirs non parvenus	31 257	282 160
Divers produits à recevoir	14 876	8 805
Autres créances	46 133	290 966
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	86 909	593 560

Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en €)	31/12/2021	31/12/2020
Produits de cession des éléments d'actifs cédés	-	-
Plus-values issues du contrat de liquidité	22 390	-
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 390	-

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en €)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	3 270
Dotations aux provisions exceptionnelles	-	8 001
Frais liés à l'introduction en bourse 2021	173 742	-
Moins-values issues du contrat de liquidité	11 309	-
Autres charges exceptionnelles	44	182
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	185 095	11 452

RESULTAT EXCEPTIONNEL	(162 705)	(11 452)
------------------------------	------------------	-----------------

La société a comptabilisé en résultat exceptionnel une partie de ses frais liés à l'introduction en bourse ne pouvant pas être imputés sur la prime d'émission.

Autres produits d'exploitation

DÉTAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en €)	31/12/2021	31/12/2020
Production immobilisée	370 635	692 915
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements, provisions	-	36 575
Transferts de charges	14 056	24 065
Autres produits d'exploitation	1 218	17 310
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	385 909	770 865

Capitaux propres

(Montants en €)	Nombre	Valeur nominale	Capital social	Prime d'émission
Montant en début d'exercice	9 723	16	155 568,00	27 200,00
Division par 320 du nominal des actions (1)	3 111 360	0,05	155 568,00	-
Augmentation de capital par apport en nature (2)	70 666	0,05	3 533,30	526 461,70
Augm. de capital par création d'actions nouvelles (3)	1 059 603	0,05	52 980,15	7 894 042,35
Imputation des frais d'augmentation de capital (4)	-	-	-	(752 135,81)
Montant en fin d'exercice	4 241 629	0,05	212 081,45	7 695 568,24

- (1) La Société a soumis au vote de son assemblée générale la division du nominal des actions par 320 sur le premier semestre 2021.
- (2) En mai 2021, 100% des actions de la société UCF ont été apportées en nature, représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 529 995,00 €.
- (3) En mai 2021, la Société s'est introduite en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris et a émis 1 059 603 actions au prix de 7,50€ (dont 0,05€ de nominal) soit un montant brut de 7,9 M€ avant prise en compte des frais liés à cette opération.
- (4) Les frais d'augmentation de capital ont été imputés pour une valeur de 752 K€ en moins de la prime d'émission. Le reste des frais non imputables ont été comptabilisés en résultat exceptionnel pour un montant de 174 K€ et en charges d'exploitation pour un montant de 39 k€.

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020.

Emission d'un nouveau plan d'AGA

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2021 a attribué 39 000 actions gratuites aux salariés à la suite de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2021 représentant un maximum de 10% du capital social tel que constaté à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'Administration. Elles sont définitivement acquises au bout d'un an suivant l'attribution sous conditions de présence et de performance, et sont incessibles ensuite pendant un an.

Effectif moyen

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	10	10
Non cadres	23	24
TOTAL EFFECTIF MOYEN	33	34

Chiffre d'affaires

DÉTAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en €)	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	33 075 198	11 581 776
Prestations de services	2 683 287	2 785 365
Commissions facturées	1 176 420	332 810
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	36 934 905	14 699 951

Les ventes de boutiques en ligne (incluant les commissions facturées) ont augmenté de 270% entre 2020 et 2021. Cette progression s'explique principalement par l'élargissement de la base clients et du catalogue.

Les prestations de services (accès aux services/maintenance adaptative/développements spécifiques, animation) restent stables.

Les commissions facturées sont en lien avec les rétrocessions de commissions négociées avec les partenaires compte tenu des volumes d'affaires réalisés sur les boutiques en ligne.

Crédit-bail

(Montants en €)	Terrains	Construction	Matériel et outillages	Autres	31/12/2021
VALEUR D'ORIGINE	-	-	-	181 575	181 575
Cumul exercices antérieurs	-	-	-	138 074	138 074
Dotation exercice	-	-	-	58 092	58 092
Total Amortissements	-	-	-	196 166	196 166
Cumul exercices antérieurs	-	-	-	123 856	123 856
Dotation exercice	-	-	-	61 229	61 229
Total Redevances payées	-	-	-	185 085	185 085
A 1 an au plus	-	-	-	29 261	29 261
Entre 1 et 5 ans	-	-	-	-	-
Plus de 5 ans	-	-	-	-	-
Total Redevances restant à payer	-	-	-	29 261	29 261
A 1 an au plus	-	-	-	181 875	181 875
Entre 1 et 5 ans	-	-	-	-	-
Plus de 5 ans	-	-	-	-	-
Total Valeur résiduelle	-	-	-	181 875	181 875
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	-	-	-	61 229	61 229

Engagements financiers

(Montants en €)	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus	-	-
Total Effets escomptés non échus	-	-
Nantissement sur compte à terme	450 000	-
Garanties reçues sur emprunt bancaire		5 762
Garanties reçues sur avances remboursables BPI		574 350
Total Avals, cautions et garanties	450 000	580 112
Redevances restant à payer	29 261	-
Total Engagements de crédit-bail	29 261	-
Montant de la dette actuarielle	95 695	-
Total Engagements en pensions, retraite et assimilés	95 695	-
Total des engagements financiers	574 956	580 112

Filiales et participations

(Montants en €)	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
1. Filiales (plus de 50%)					
Néant	-	-	-	-	-
2. Participations (10 à 50%)					
EMPLOI SYSTEME SA (étranger)	NC	NC	15,12%	139 474	139 474

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (plus de 50%)					
Néant	-	-	-	-	-
2. Participations (10 à 50%)					
EMPLOI SYSTEME SA (étranger)	-	-	NC	NC	-

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Néant

Rémunération des dirigeants

Rémunération des membres (Montants en €)

Rémunération des organes de direction

31/12/2021

48 350

TOTAL DES REMUNERATIONS
48 350

Honoraires des Commissaires aux Comptes

(Montants en €)

31/12/2021

Certification des comptes

25 000

Services autres que la certification des comptes*

39 000

TOTAL
64 000

* Rapport d'opinion couvrant les comptes combinés avec les sociétés MAMC et UCF pour l'introduction en bourse et rapports additionnels requis dans le cadre des résolutions proposées aux votes à l'assemblée générale

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Montants en €)

	Résultat avant impôts	Impôts*	Résultat après impôts
Résultat courant	(523 805)	(73 718)	(450 087)
Résultat exceptionnel	(162 705)		(162 705)
Résultat comptable	(686 510)	(73 718)	(612 792)

* Crédits d'impôt : 73 718 €

5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.1 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS COMPTABLES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Obiz et en réponse à votre demande dans le cadre de la préparation du rapport financier annuel au 31 décembre 2021, nous avons effectué un audit des Etats comptables d'Obiz relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Etats comptables ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces Etats comptables.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats comptables ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les Etats comptables. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des Etats comptables. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les Etats comptables ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux critères convenus tels que décrit dans l'annexe aux Etats comptables.

Fait à Lyon, le 29 avril 2022

Le commissaire aux comptes

BM&A
Alexis Thura

5.2 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de la société Obiz relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L’OPINION

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note « 1.4 Immobilisations incorporelles » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels, les frais de développement répondant aux critères prévus par les principes comptables français sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie mise en œuvre par votre société pour la valorisation et l'activation de ces frais de développement et avons examiné les prévisions d'activité et de rentabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est

plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 29 avril 2022

Le commissaire aux comptes

BM&A
Alexis Thura

5.3 RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Obiz,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs*****a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Contrat de bail**

Personne concernée :

Monsieur Brice CHAMBARD est associé à 99.90% de la SCI BEAU RIVAGE (999 parts sur 1 000).

Nature et objet :

Bail conclu sur l'exercice 2020 pour une durée de neuf ans entre votre société et la SCI BEAU RIVAGE.

Modalités :

Au cours de l'exercice, le montant pris en charge par votre société à ce titre s'élève à 190 000 €.

Fait à Lyon, le 29 avril 2022

Le commissaire aux comptes

BM&A
Alexis Thura

6. ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Tableau financier	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
<i>I – Situation financière en fin d'exercice</i>					
a) Capital social	212 081,45	155 568,00	155 568,00	100 000,00	100 000,00
b) Nombre d'actions émises	4 241 629	9 723	9 723	10 000	10 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<i>II – Résultat global des opérations effectives</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	36 934 905	14 699 951	8 681 502	5 268 221	3 389 303
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	99 858	445 970	392 792	365 528	237 329
c) Impôt sur les bénéfices	- 73 718,00	- 84 260,00	- 89 561	- 67 889	-70 380
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	- 612 792	- 78 846	- 58 949	85 152	79 305
e) Résultat distribué	0	0	0	0	0
f) Participation des salariés	0	0	0	0	0
<i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i>					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	0,01	37,20	31,19	29,76	16,69
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	-0,14	-8,11	-6,06	8,52	7,93
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
<i>IV – Ventilation de la nature des actions</i>					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
c) Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<i>V – Personnel</i>					
a) Nombre de salariés	33	34	30	27	27
b) Montant de la masse salariale	1 306 877	1 224 390	1 237 871	1 059 450	923 748
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	563 478	483 711	478 699	442 411	363 624

6.2 RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'Administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise (i) de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (ii) de la composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale (iii) des conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale et (iv) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que leur utilisation.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 13 avril 2022.

6.2.1 Les principes de gouvernance

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middledenext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016 puis en septembre 2021. Ce code est disponible sur le site de Middledenext (www.middledenext.com).

La société applique les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

Recommandations du Code MiddleNext (version de septembre 2021)	Conforme	Non conforme	En cours de réflexion
I. Le pouvoir de "surveillance"			
R1 : déontologie des membres du Conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition du Conseil - Présence de membres indépendants	X		
R4 : Information des membres du Conseil	X		
R5 : Formation des membres du Conseil			X
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	X		
R7 : Mise en place de comités			X (1)

R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE	X		
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X		
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	X		
R 11 : durée des mandats des membres du Conseil	X		
R12 : Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat	X		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X		
R14 : Relation avec les "actionnaires"	X		
II. Le pouvoir exécutif			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R 17 : Préparation de la succession des dirigeants			X (2)
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnités de départ	X		
R20 : Régimes de retraites supplémentaires	X		
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		
R22 : Revue des points de vigilances	X		

(1) Compte tenu de sa taille et de celle de son Conseil, la Société n'a pas mis en place de comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégiques, etc.) et n'envisage pas d'en créer.

(2) La Société estime que, compte tenu de l'âge de son dirigeant actuel, le sujet de sa succession n'est pas d'actualité.

6.2.2 Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La durée des mandats d'administrateur a été fixée à trois (3) ans, renouvelable. Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, il est rappelé que par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R9 du code Middenext. Nul ne peut être nommé administrateur s'il est âgé de plus de soixante-dix (70) ans. D'autre part, si un administrateur en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

A la date des présentes, le Conseil compte quatre membres, dont trois administrateurs indépendants au sens des critères fixés par le code Middenext (Monsieur Damien BOURGEOIS, Madame Isabelle GROSMAITRE, Madame Sophie SAUVAGE).

Compte tenu de la taille du Conseil, la Société estime se conformer aux dispositions légales en matière de mixité des conseils ainsi qu'aux recommandations du code Middenext en matière de présence d'administrateurs indépendants.

La direction générale est assurée par Monsieur Brice CHAMBARD nommé par le conseil d'administration du 26 mars 2021 qui a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général.

La composition du conseil d'administration est la suivante :

Nom	Mandat	Fonction dans la Société	Date de 1 ^{ère} nomination et de fin de mandat
Brice CHAMBARD	Administrateur et Président	Directeur général	Première nomination : AG du 26 mars 2021 Echéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Sophie SAUVAGE	Administratrice (indépendante)	Néant	Première nomination : AG du 26 mars 2021 Echéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Damien BOURGEOIS	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AG du 26 mars 2021 Echéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Isabelle GROSMAITRE	Administratrice (indépendante)	Néant	Première nomination : AG du 26 mars 2021 Echéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Conformément aux dispositions des statuts, il sera proposé à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de Monsieur Damien BOURGEOIS, administrateur tiré au sort dans le cadre de l'échelonnement des renouvellements des mandats par tiers prévu pour les trois premiers exercices suite à la transformation de la société en société anonyme à conseil d'administration.

Les adresses professionnelles des administrateurs sont les suivantes :

- Pour Monsieur Brice CHAMBARD : le siège social de la Société ;
- Pour Madame Sophie SAUVAGE : Ecrins Consulting SAS, 51 rue Deleuvre, 69004 Lyon ;
- Pour Monsieur Damien BOURGEOIS : AXA France, 313 terrasse de l'Arche, 92727 Nanterre ;
- Pour Madame Isabelle GROSMAITRE : le siège social de la Société.

Indépendance des administrateurs

La recommandation R3 du code Middlednext prévoit de tester cinq critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil d'administration compte au moment de l'établissement du présent rapport, trois membres indépendants sur quatre : Monsieur Damien BOURGEOIS, Madame Isabelle GROSMAITRE, Madame Sophie SAUVAGE.

L'analyse menée par la Société pour apprécier l'indépendance de trois (3) membres du Conseil d'Administration se résume comme suit :

Critères d'indépendance définis par le Code MiddleNext					
Analyse de la Société	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société
Sophie SAUVAGE	X	X	X	X	X
Damien BOURGEOIS	X	X	X	X	X
Isabelle GROSMATRE	X	X	X	X	X

Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Conformément à la recommandation R10 du code Middlednext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque administrateur est fournie ci-après, ainsi que lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur.

Brice CHAMBARD – Président-directeur général et fondateur.

Diplômé de l'IAE de Lyon et de l'EM Lyon, Brice est notamment passionné par l'entrepreneuriat et par l'engagement associatif. Après 20 ans passées au sein d'entreprises internationales, Brice a fondé Obiz avec pour objectifs d'améliorer le pouvoir d'achat, promouvoir le bien-être ainsi que de dynamiser l'économie locale.

Entrepreneur dans l'âme, Brice est également investisseur au sein d'autres entreprises du secteur des logiciels et des services numériques (HOP, BACKPROTECH, etc.). Ses compétences techniques et de direction appuyées par un management basé sur les valeurs humaines que sont l'esprit de service, l'ambition, le partage, et un environnement de travail de qualité, lui ont permis d'avoir le soutien sans faille de l'ensemble de ses collaborateurs. Par ailleurs, Brice est un sportif passionné et accompli. Ancien athlète ayant pratiqué en compétition des sports de full contact et de kick boxing, il est également entraîneur diplômé d'État en kick & thaï boxing, breveté en parachutisme ainsi qu'en plongée sous-marine.

Sophie SAUVAGE – Administratrice indépendante.

Sophie est passionnée par l'entreprise et le sport. Diplômée d'HEC, elle a accompagné le développement de nombreuses sociétés combinant une expérience dans des structures d'investissement (Sopromec entre 1990 et 1994, Dentressangle Small & Mid Cap entre 2016 et 2019), en M&A chez DELOITTE entre 1995 et 2004 et en entreprise. Elle a rejoint en 2006 Obiz DIGITAL VIRGO (ex JET MULTIMEDIA) pour prendre en charge la croissance externe en France et à l'étranger. Joignant ses passions, elle a mené plusieurs missions de M&A dans le secteur du sport professionnel notamment pour le compte de l'OLYMPIQUE LYONNAIS (levées de fonds, acquisition de l'équipe féminine professionnelle américaine du REIGN FC). Au sein de sa propre structure de conseil, ECRINS CONSULTING, elle s'est spécialisée sur l'accompagnement de la croissance externe des PME. Elle est également engagée dans la promotion de l'égalité entre les Femmes et les Hommes, en tant qu'administratrice du CIDFF Interdépartemental Rhône-Arc Alpin.

Damien Bourgeois – Administrateur indépendant.

Damien est diplômé de l'IAE de Lille en 1991. Depuis 1993, il a exercé de nombreuses fonctions marketing, tout d'abord au sein de la compagnie d'assurances AIG où il est responsable du marketing direct et des partenariats, puis chez Banque Directe où il prend le poste de Directeur Marketing en 2001. En 2002, suite au rachat de Banque Directe par AXA France, il devient Directeur marketing d'AXA Banque, puis en 2007 Responsable du marketing banque et épargne individuelle d'AXA France. En 2011, il est nommé Directeur CRM et Connaissance Clients AXA France, et en 2014 il crée cette fonction au sein d'AXA Belgium, période pendant laquelle il développe également les activités de data science de cette filiale du Groupe AXA. En 2017, à son retour chez AXA France, il est nommé Responsable Expertise, Innovation et Ingénierie pédagogiques, et procède à une réorganisation de la direction formation d'AXA France pour accompagner la transformation de l'entreprise vers le digital et l'exploitation de la donnée.

Isabelle GROSMATRE – Administratrice indépendante.

Isabelle a effectué la majeure partie de sa carrière dans le domaine de la santé et du bien-être. Diplômée de l'ESC Chambéry, Isabelle a débuté sa carrière en 1998 chez BOIRON, le leader pharmaceutique mondial de l'homéopathie, en occupant différents postes dont celui de directrice du marketing aux États-Unis. En 2006, Isabelle a été nommée directrice exécutive d'APRIL, l'un des acteurs majeurs dans le secteur de l'assurance. Membre du conseil d'administration pour l'activité internationale, Isabelle était en charge du développement et de la mise en place de la stratégie de la Société à l'international. Depuis 2012, Isabelle soutient la transformation stratégique de DANONE sur les questions relatives à la santé et à l'alimentation et siège actuellement au sein de plusieurs comités de la Société (*Growth & Innovation, Social Innovation*). Elle est par ailleurs fortement engagée dans la promotion des femmes dans le leadership et est la vice-présidente de l'International Women Forum (IWF) en Auvergne-Rhône- Alpes.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- N'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- N'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- N'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- N'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

Autres mandats exercés ou ayant été exercés des membres des organes d'administration et de la direction générale en dehors de la Société :

- Mandats en cours

Administrateurs	Société	Nature du mandat
<i>Autres mandats exercés au sein des filiales</i>		
Néant		
<i>Autres mandats exercés à l'extérieur de la Société et/ou de ses filiales</i>		
Brice CHAMBARD*	HOP	Président
	CHUTTT!	Président
	BACKPROTECH	Directeur général
	METALLIANCE	Administrateur
Sophie SAUVAGE	ECRINS CONSULTING	Présidente
Damien BOURGEOIS	Néant	Néant
Isabelle GROSMAITRE	GOODNESS & CO (société en cours d'immatriculation)	Présidente

* Brice Chambard accompagne les porteurs de projets des entreprises HOP, CHUTTT ! Ou BACKPROTECH mais n'exerce pas de rôle exécutif à proprement parler.

HOP propose une solution numérique pour optimiser l'intuition et le potentiel humain grâce aux sciences cognitives et aux neurosciences. Cette entreprise est incubée au sein de Pulsaly.

CHUTTT! est une agence de communication qui utilise une technique d'analyse de données permettant de déceler les besoins latents des individus.

BACKPROTECH est une solution médicale innovante (tee shirt connecté avec un dispositif hardware et algorithme de deeplearning entraîné sur une base de plusieurs milliers de .radiographies) visant à aider les patients et les soignants sur des sujets en liens avec les problèmes de postures (scoliose, troubles rachidiens...)

Il n'existe pas de convention entre les sociétés HOP, CHUTTT, BACKPROTECH et OBIZ. Aucun chiffre d'affaires lié à OBIZ n'est réalisé par ces entreprises et aucun chiffre d'affaires lié à ces entreprises n'est réalisé par OBIZ.

- Mandats ayant été exercés au cours des 5 derniers exercices et ayant cessé à ce jour

Administrateurs	Société	Nature du mandat
<i>Autres mandats exercés au sein des filiales</i>		
Brice CHAMBARD	UCF ¹	Président
<i>Autres mandats exercés à l'extérieur de la Société et/ou de ses filiales</i>		
Brice CHAMBARD	Néant	Néant
Sophie SAUVAGE	TESSI	Membre du Conseil de surveillance
Damien BOURGEOIS	Néant	Néant
Isabelle GROSMAITRE	INOVA SOFTWARE	Administratrice

¹ Etant rappelé que l'Assemblée Générale en date du 26 mars 2021 a décidé la fusion-absorption de la Société UCF par la Société.

6.2.3 Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration (article 14 et suivants des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Brice CHAMBARD, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021 comme étant la plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président, Monsieur Brice CHAMBARD organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure d'exercer leur mandat.

Missions et pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 de statuts et 1 du Règlement intérieur)

Conformément à son règlement intérieur adopté le 26 mars 2021, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout événement significatif pour la conduite des affaires de la société.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société (ou de ses filiales) l'exige et au moins quatre (4) fois par an, sur convocation du Président du conseil d'administration. En outre, le directeur général ou, lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers au moins de ses membres (dans les conditions prévues à l'article L. 225-36-1 du Code de commerce) peuvent demander au Président la convocation du conseil, lequel est lié par cette demande.

Les convocations, qui peuvent être transmises par toute personne mandatée à cet effet par le Président du conseil d'administration, sont faites, huit (8) jours avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens et même verbalement. Elles précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 26 mars 2021, en conformité avec la recommandation R7 du code Middlenext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du code Middlenext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les devoirs et obligations des membres du Conseil d'Administration : connaissance et respect des textes règlementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du Conseil d'Administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du code Middlenext que tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre

de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

6.2.4 Conventions entre des dirigeants, un actionnaire et une société filiale

Durant l'exercice écoulé, à la date du présent rapport et à l'exception des conventions présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, il n'existe pas de conventions (autres que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) conclues, d'une part, entre le Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'une part, une société filiale de la Société.

6.2.5 Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital

Date de l'Assemblée Générale	N° de résolution	Contenu de la délégation	Durée autorisation	Montant nominal maximum	Montant nominal maximum commun	Modalités de détermination du prix
26 mars 2021	19	Délégation de compétences donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	Augmentation de capital : 75.000 € Titres de créances : 5.000.000 €		Se référer au (1)
26 mars 2021	20	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier (« ex placement privé »)	26 mois	Augmentation de capital : 75.000 € Titres de créances : 5.000.000 €	Augmentation de capital : 75.000 € Titres de créances : 5.000.000 €	Décote maximale de 25% sur la moyenne du cours des 3 derniers jours de bourse précédant l'émission
26 mars 2021	21	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes Catégorie visée : société ou fonds investissant à titre habituel dans les <i>small caps</i>	18 mois	Augmentation de capital : 75.000 € Titres de créances : 5.000.000 €		

26 mars 2021	22	Décision de délégation de compétence donnée au Conseil d'administration d'émettre au profit de catégories de personnes des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription Catégorie visée : salariés, mandataires, fournisseurs et clients stratégiques	18 mois	Augmentation de capital : 75.000 € Titres de créances : 5.000.000 €		
26 mars 2021	23	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	Augmentation de capital : 75.000 € Titres de créances : 5.000.000 €		
26 mars 2021	24	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires	26 mois	15% de l'émission initiale		Même prix que l'émission initial
26 mars 2021	25	Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	38 mois	10% du capital de la Société		
26 mars 2021	26	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions nouvelles à émettre de la Société	38 mois	5 % du capital social		
26 mars 2021	27	Décision de délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société	26 mois	60.000 BSPCE		
26 mars 2021	28	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise	26 mois	3% du capital de la Société		
26 mars 2021	17	Autorisation au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions	18 mois	10% du capital de la Société		
26 mars 2021	18	Délégation de compétence donné au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions	24 mois			

(1) En vertu des délégations de compétence décidées par l'Assemblée Générale du 26 mars 2021, le Conseil d'Administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment : d'arrêter les prix et conditions des émissions étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera, sous réserve de l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth, de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres ».

Utilisation des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

- Utilisation de la dix-neuvième résolution dans le cadre de l'introduction de la Société en bourse sur le marché Euronext Growth : Augmentation de capital d'un montant de cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt euros et quinze centimes d'euro (52.980,15€), portant le capital social de cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-huit euros (155.568,00€) à deux cent huit mille cinq cent quarante-huit euros et quinze centimes d'euro (208.548,15€), par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public, d'un million cinquante-neuf mille six cent trois (1.059.603) actions ordinaires nouvelles au prix de sept euros et cinquante centimes d'euro (7,50€) par action, soit cinq centimes d'euro (0,05€) de valeur nominale et sept euros et quarante-cinq centimes d'euro (7,45€) de prime d'émission par action, soit une augmentation de capital d'un montant global, prime d'émission incluse, de sept millions neuf cent quarante-sept mille vingt-deux euros et cinquante centimes d'euro (7.947.022,50€) intégralement libérée en numéraire par des versements en espèces.
- Utilisation de la dix-septième résolution dans le cadre du programme de liquidité de la Société : au 31 décembre 2021, la Société détenait 29 885 actions auto détenues.

6.3 RAPPORT DU REFERENT DE MISSION

Introduction

En mars 2021, OBIZ a décidé d'inscrire dans ses statuts sa qualité d'Entreprise à Mission.

La qualité de « société à mission », ou Entreprise à Mission, est définie dans le Code de commerce par l'article L210-10, lui-même introduit par la loi du 22 mai 2019 dite « loi PACTE ». Peut s'en prévaloir toute société qui : s'est donné une raison d'être et l'a inscrite dans ses statuts, a précisé dans ses statuts plusieurs objectifs sociaux et environnementaux en phase avec cette raison d'être, a créé un Comité de Mission chargé de superviser les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, a désigné un organisme tiers indépendant chargé de vérifier la bonne exécution de la mission.

Aux termes de l'article L.210-10 du Code de commerce, la réalisation des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux d'une entreprise ayant adopté la qualité d'Entreprise à Mission doit faire l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant. Le cabinet BMA a été sélectionné pour vérifier les progrès d'Obiz dans l'accomplissement de cette mission. BM&A est, depuis 2021, le commissaire aux comptes d'Obiz.

Par son Assemblée Générale mixte du 26/03/2021, Obiz devient une Entreprise à Mission.

Depuis le 02/04/ 2021, la qualité d'Entreprise à Mission est officiellement inscrite dans les statuts d'Obiz confirmant ainsi son double projet, social et économique, et son engagement de longue date en faveur de l'économie locale. Cette décision constitue une étape importante dans la poursuite d'un modèle de création de valeur durable et responsable pour toutes ses parties prenantes.

La désignation d'un Référent Mission a été validée lors du Conseil d'Administration du 19/07/2021. Molly Marlier, Data Scientist embauchée depuis le 19/09/2016, a été désignée comme Référent Mission et est l'auteur de ce rapport.

Raison d'être et objectifs

Depuis sa création en 2010, Obiz "le réseau qui fait du bien" devenu en 2020, "le réseau qui crée du lien" impacte concrètement le pouvoir d'achat des bénéficiaires de ses solutions et soutient les acteurs professionnels locaux, partenaires de son réseau. Sa raison d'être est soutenu par un modèle économique vertueux et éthique.

En inscrivant sa qualité d'Entreprise à Mission dans ses statuts, en mars dernier, Obiz confirme sa volonté, par ce cadre juridique, d'œuvrer fortement et durablement sur ces thématiques.

Les indicateurs de performance qui seront suivis, sont à la fois stratégiques, ambitieux, compréhensibles et robustes, et nous donnent les moyens de suivre avec précision les avancées réalisées.

Cet ensemble d'indicateurs a été choisi, sur la base des dimensions qui constituent la Mission d'Obiz : impacter favorablement la santé, le bien-être et l'éducation, augmenter durablement le pouvoir d'achat et soutenir l'économie locale et durable.

Le Référent Mission

Le Référent Mission est chargé de suivre l'exécution des objectifs adoptés par OBIZ en sa qualité d'Entreprise à Mission. Il s'engage ainsi à :

- évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre de la feuille de route définie pour accomplir sa Mission
- examiner la pertinence des actions et des indicateurs de performance (KPI) de cette feuille de route, notamment au regard des impacts pour les différentes parties prenantes
- présenter un rapport annuel, joint au rapport de gestion soumis à l'assemblée générale des actionnaires appelée à valider les états financiers de l'Entreprise, sur son suivi des actions menées par l'Entreprise pour réaliser ses objectifs.
- s'assurer également que l'organisme tiers indépendant remplit ses obligations, en s'entretenant avec ses représentants au moins une fois par an.

Au-delà de son rôle de vérificateur, le Référent Mission sera amené à recommander à OBIZ diverses approches pour réaliser sa mission avec encore plus d'ambition, à travailler en étroite collaboration avec les équipes de direction et à s'assurer qu'à tous les niveaux, la gouvernance s'engage sur le long terme à remplir ses objectifs.

6.3.1 Engagement n°1 : Impacter favorablement la santé, le bien-être et l'éducation

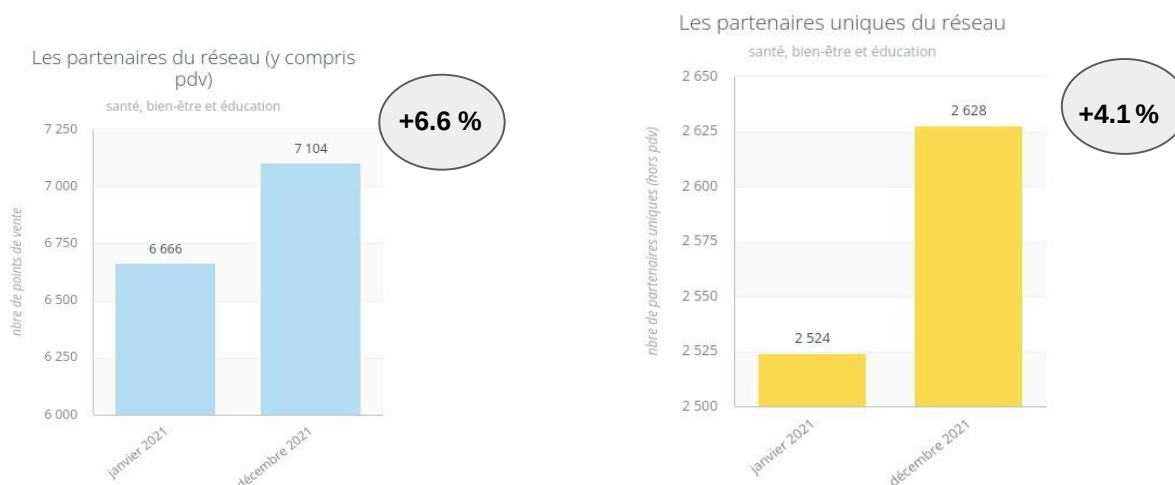
Promouvoir les activités sportives, le bien-être et l'éducation...

En développant et fidélisant au quotidien un réseau de partenaires de qualité, Obiz impacte favorablement la santé, le bien-être et l'éducation de ses bénéficiaires. Proposant des offres permanentes aux bénéficiaires de ses programmes relationnels, en faisant la promotion de celles-ci et en facilitant l'accès aux activités.

En négociant des offres différenciantes et permanentes à prix remisé auprès de ses partenaires, Obiz facilite la pratique régulière d'activités sportives, de loisirs, culturelles et de bien-être et contribue aux actions de Santé Publique .

Au cours de l'année 2021, le réseau de partenaires liés à ces thématiques a été développé en France et en Belgique de 6.6 %, évoluant de 6.666 à 7.104 "points de vente / localisations" entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021.

Sans tenir compte des points de vente, le nombre d'enseignes a évolué de 4.1% sur l'exercice.



Exemples de valorisation des thématiques dans les newsletters

Selon la périodicité définie par programme, différentes communautés sont animées par l'intermédiaire de Newsletters envoyées à chaque bénéficiaire. Ces "prises de parole" permettent de mettre en lumière des partenaires / des offres proposant des offres ces thématiques, ci-dessous quelques exemples de réalisations.

Cours de langues



Yoga



promotion de la méditation



Bonjour Caroline,

Les vacances tant attendues sont enfin là, et cette année plus que jamais, on ne veut pas une seule ombre sur l'été. Pour y arriver, vous pouvez vous reposer sur votre Club Ulys Team. Nous avons pensé à tout pour que vous ne pensiez qu'à vous. Sérénité, détente, bien-être, profitez d'offres exclusives à la mesure de toutes vos envies. Avec Ulys Team vos grandes vacances vont être remplies de petits bonheurs !

Votre Club Ulys Team

Je découvre

promotion des loisirs



PASSEZ À L'ÉCRAN TOTAL

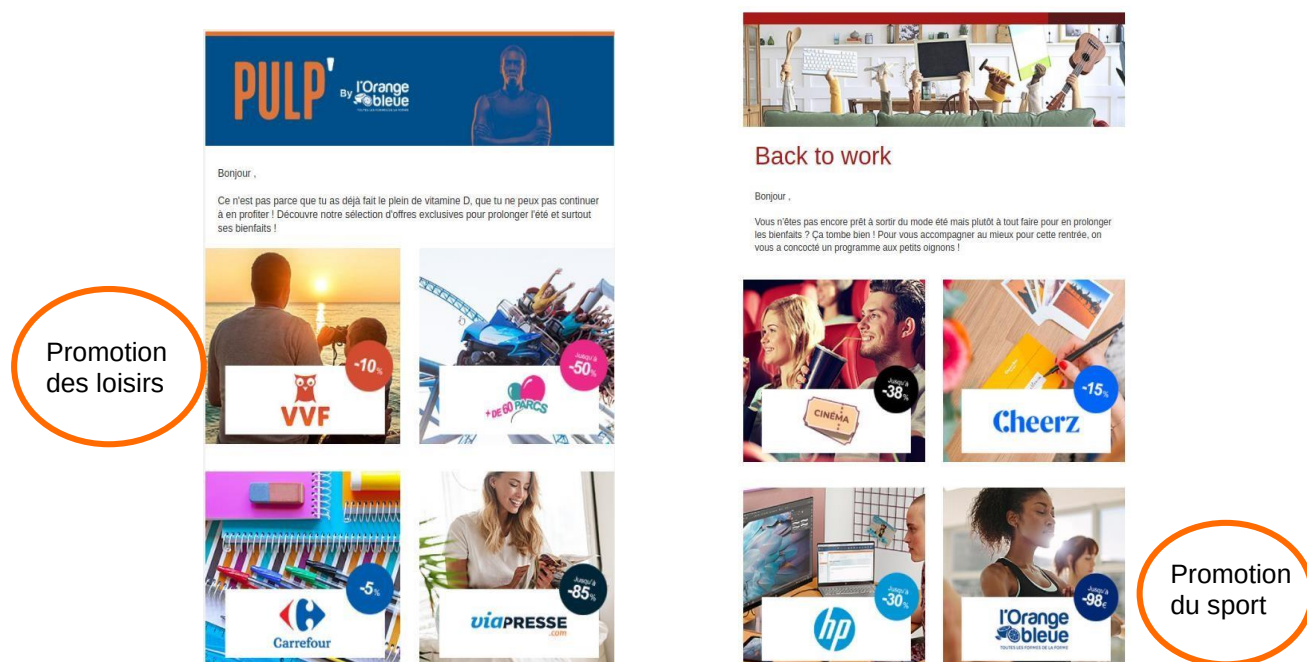
Après une journée au soleil, quel plaisir de se retrouver dans les salles obscures ! Ulys Team vous fait bénéficier des plus grands films aux plus petits prix. Bonnes séances à tous !



LEVEZ-VOUS DE BONHEUR

Pour un été radieux, commencez vos journées par la salutation au soleil ! Ulys Team a réservé aux yogis débutants comme aux plus confirmés une offre qui va détendre tout le monde.





Impacter favorablement la santé, le bien-être et l'éducation... Nos engagements pour 2022 et au-delà

L'équipe Partenariat d'Obiz œuvre au quotidien pour développer notre réseau de partenaires dont l'activité est en lien avec ces thématiques en France et en Belgique.

En prenant la décision d'ouvrir un poste supplémentaire au dernier trimestre 2021, des efforts spécifiques seront mis sur la recherche et le référencement de partenaires impactant favorablement la santé, le bien-être et l'éducation.

Un objectif d'augmentation de 8% du nombre de ces partenaires (points de vente compris) est fixé pour le prochain exercice.

A moyen terme, l'ambition de travailler avec 9500 partenaires "sport, santé, loisirs et bien-être" est fixée pour la fin de l'année 2024.

Au-delà du référencement et du suivi des partenaires, Obiz, par le biais de son équipe webmarketing, elle aussi renforcée au dernier trimestre 2021, s'engage à faire ses meilleurs efforts pour qu'au moins une newsletter trimestrielle* mette en lumière cette thématique.

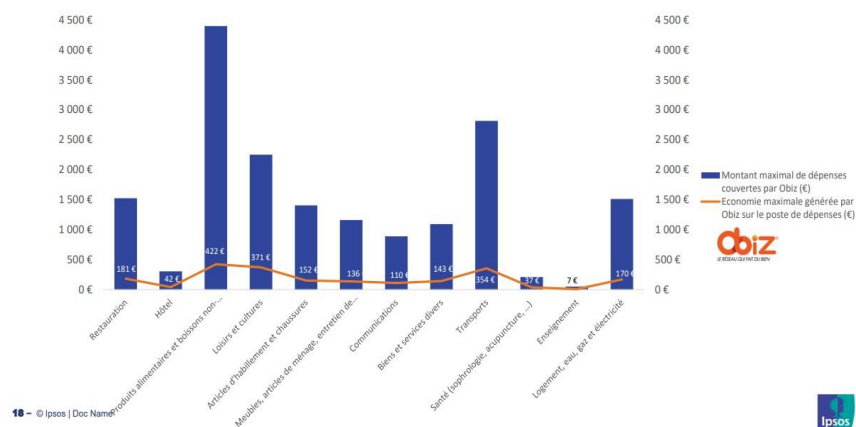
**NL des programmes pour lesquelles l'équipe webmarketing d'Obiz est décisionnaire sur la ligne éditoriale.*

6.3.2 Engagement n°2 : Augmenter durablement le pouvoir d'achat

Grâce aux économies réalisées auprès de son réseau, Obiz© permet aux bénéficiaires de ses solutions d'augmenter leur pouvoir d'achat durablement et significativement.

En France, grâce à l'utilisation de ses solutions, les économies moyennes annuelles réalisées sont passées de **545 €** en 2017 à **2 125 €** en 2020 (soit +389%) *Étude IPSOS Juin 2020 base INSEE "dépense des familles" publiée en 2011 et actualisée en 2017/2018.*

ÉCONOMIE MAXIMALE POTENTIELLE GÉNÉRÉE AVEC OBIZ PASS (PAR POSTE DE DÉPENSES)



Générer des économies au quotidien

En donnant accès à une boutique de e-cartes cadeaux et de billetterie type parcs de loisirs, cinéma où forfaits de ski, Obiz© permet à ses bénéficiaires de générer des économies sur tous leurs achats du quotidien.

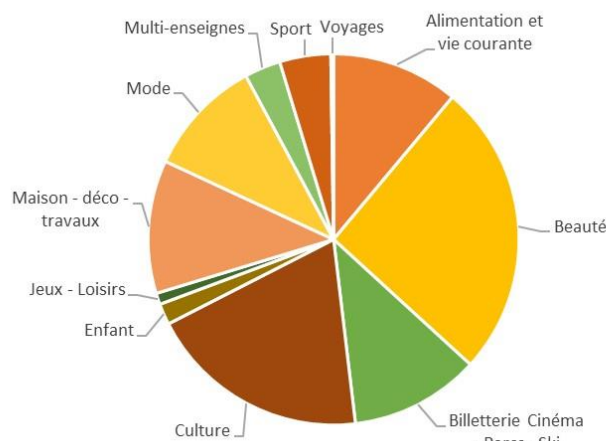
Alimentation, beauté, billetterie, culture, loisirs, maison, mode, sport, voyage : tous les univers sont couverts avec des remises auprès des plus grandes enseignes grand public.

Afin d'accompagner nos bénéficiaires dans un grand nombre d'achats, les équipes se sont fixés un premier objectif de 100 enseignes disponibles en ecartes. Cet objectif a été atteint durant le second semestre 2021

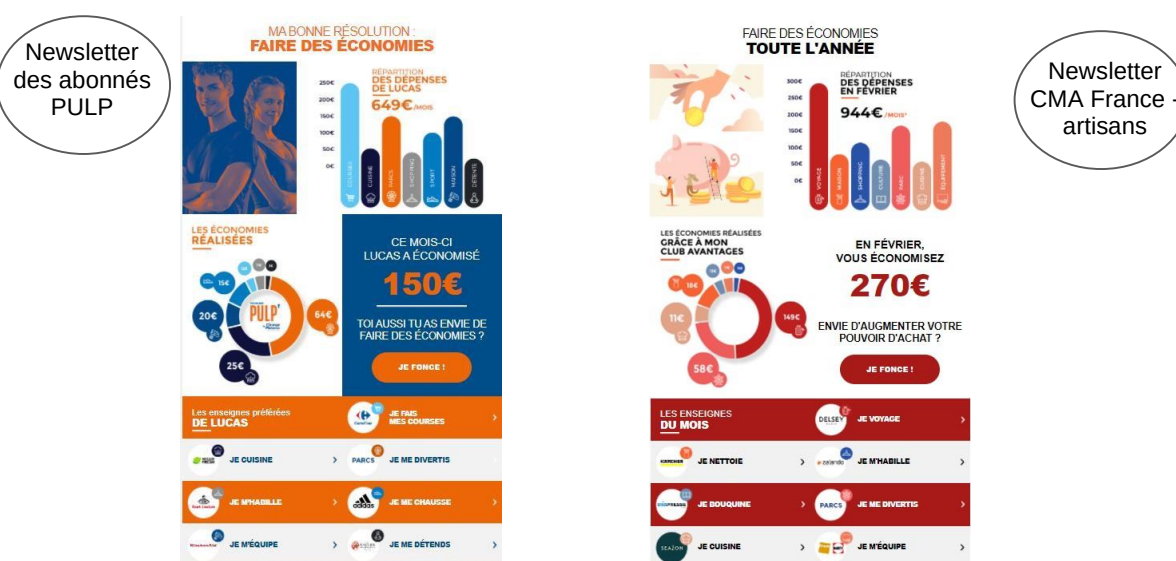
En prenant en compte les achats réalisés en 2021 sur nos boutiques en ligne, l'impact sur le pouvoir d'achat de nos bénéficiaires s'élève à :

- Plus de 2,9 M€ d'économies, représentant en moyenne 8,2% de réduction
- de 4,5% de réduction (multi-enseignes) à 24,8% (billetterie).

Economies réalisées en 2021



Exemple des économies réalisées par mois illustrées sur certaines newsletters



Augmenter durablement le pouvoir d'achat.... Nos engagements pour 2022 et au-delà

Une équipe pluridisciplinaire “boutique” sera mise en place début 2022 pour assurer le développement de notre catalogue d’offres disponibles sur nos boutiques en ligne et la connexion plus rapide aux différentes enseignes ou agrégateurs.

L’élargissement de notre offre, l’optimisation des conditions commerciales négociées auprès des enseignes, ainsi que la mise en avant régulière de ces offres, associés au nombre croissant de bénéficiaires, nous permettent de nous projeter sur une hausse des économies de 8% en valeur en 2022.

L’objectif de 5 M€ d’économies réalisées est fixé pour la fin de l’exercice 2025.

6.3.3 Engagement n°3 : Soutenir l’économie locale

Développer le réseau de partenaires de proximité

Obiz soutient les acteurs de l’économie locale en offrant la possibilité aux partenaires de proximité d’intégrer son réseau de partenaires et de bénéficier d’une visibilité auprès de millions de bénéficiaires potentiels.

En devenant Partenaire, l’établissement de proximité se référence entièrement gratuitement. Il présente son activité, choisit l’offre qu’il réservera aux bénéficiaires des programmes Obiz qui se présenteront dans son point de vente et adhère à la Charte Obiz Confiance.

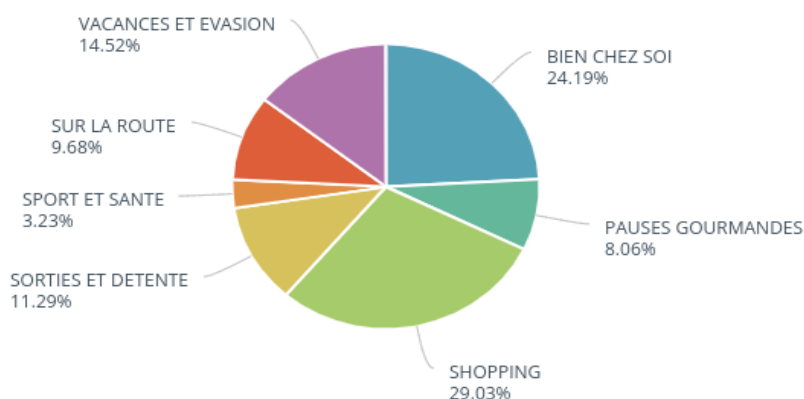
La fiche du partenaire est modérée par un Responsable Partenariat avant d’être mise en ligne sur différents programmes. Le Partenaire bénéficie alors de la visibilité offerte sur l’ensemble des

programmes qu'elle anime (une vingtaine de programmes qui regroupent 5 millions de bénéficiaires potentiels).

A la date du 31/12/2021, notre réseau de Partenaires compte 6.808 partenaires de proximité.

La politique de développement du réseau de partenaires s'est amplifiée en 2021 avec un investissement conséquent pour faciliter le parcours d'enregistrement des partenaires de proximité.

Répartition des partenaires de proximité par univers



Promouvoir l'inscription des partenaires de proximité

En 2021, la fonctionnalité "devenir partenaire" a été repensée et modernisée afin de permettre d'accélérer le développement de notre réseau.

Ergonomique et fluide, le professionnel est autonome pour enregistrer toutes les informations qui lui permettent, après modération de son offre par l'équipe Partenariat, d'intégrer notre réseau. La fonctionnalité est valorisée sur l'ensemble des programmes : par exemple la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Proximeo, et aussi par nos clients directement sur leurs réseaux sociaux.

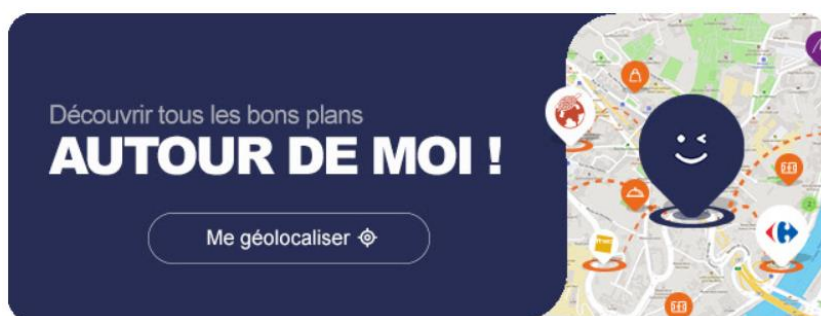


Valoriser la localisation des partenaires

A travers la rubrique “les bons plans autour de vous !” en Home Page sur la majorité des programmes animés par Obiz, les bénéficiaires accèdent facilement à toutes les offres proposées à proximité de leur lieu de résidence. Un filtre par catégorie est à disposition pour visualiser les partenaires correspondant à une activité.

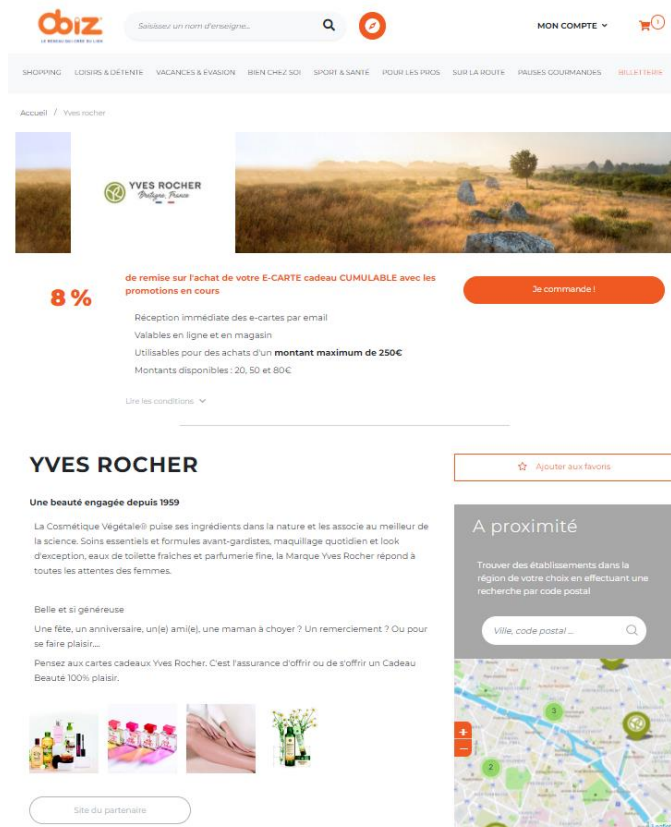


Rappel et valorisation de la fonctionnalité “les bons plans autour de moi” dans différentes communications comme ci-dessous dans une newsletter en avril 2021 :



Exemple de valorisation de la localisation des partenaires

Mise en avant des partenaires en fonction de la géolocalisation, sur la fiche partenaire (ici Yves Rocher)



Obiz

Saisissez un nom d'enseigne...

MON COMPTE

Shopping LOISIRS & DÉTENTE VACANCES & ÉVASION BIEN CHEZ SOI SPORT & SANTÉ POUR LES PROFS SUR LA ROUTE PAUSES GOURMANDES MEMENTO

Accueil / Yves rocher

8 %

de remise sur l'achat de votre E-CARTE cadeau CUMULABLE avec les promotions en cours

Je commande !

Réception immédiate des e-cartes par email
Valables en ligne et en magasin
Utilisables pour des achats d'un **montant maximum de 250€**
Montants disponibles : 20, 50 et 80€

Lire les conditions

YVES ROCHER

Une beauté engagée depuis 1959

La Cosmétique Végétale® puise ses ingrédients dans la nature et les associe au meilleur de la science. Soins essentiels et formules avant-gardistes, maquillage quotidien et look d'exception, eaux de toilette fraîches et parfumerie fine, la Marque Yves Rocher répond à toutes les attentes des femmes.

Belle et si généreuse
Une fête, un anniversaire, un(e) ami(e), une maman à choyer ? Un remerciement ? Ou pour se faire plaisir...

Pensez aux cartes cadeaux Yves Rocher. C'est l'assurance d'offrir ou de s'offrir un Cadeau Beauté 100% plaisir.

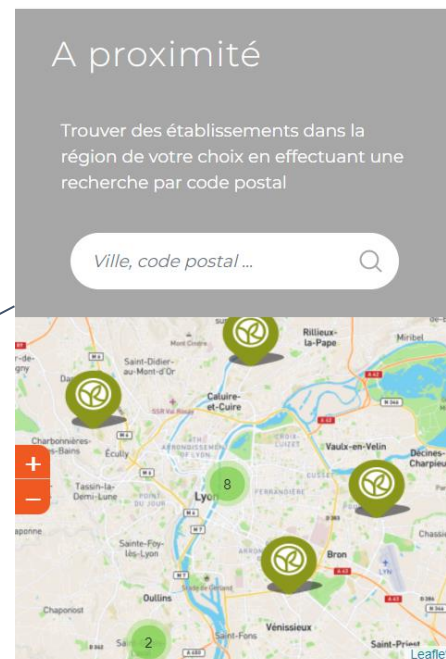
Site du partenaire

Ajouter aux favoris

A proximité

Trouver des établissements dans la région de votre choix en effectuant une recherche par code postal

Ville, code postal ...

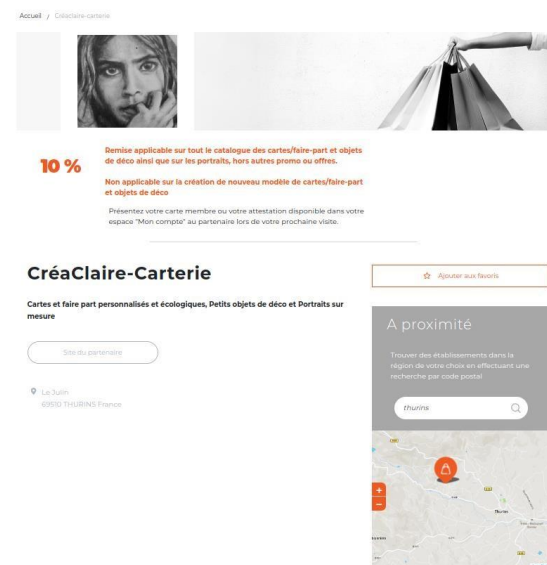


A proximité

Trouver des établissements dans la région de votre choix en effectuant une recherche par code postal

Ville, code postal ...

Exemple de valorisation des partenaires de proximité



Accueil / CréaClaire-Carterie

10 %

Remise applicable sur tout le catalogue des cartes/faire-part et objets de déco ainsi que sur les portraits, hors autres promo ou offres.

Non applicable sur la création de nouveau modèle de cartes/faire-part et objets de déco

Présentez votre carte membre ou votre attestation disponible dans votre espace "Mon compte" au partenaire lors de votre prochaine visite.

CréaClaire-Carterie

Cartes et faire part personnalisés et écologiques, Petits objets de déco et Portraits sur mesure

Site du partenaire

Le Jura
89100 THURINS France

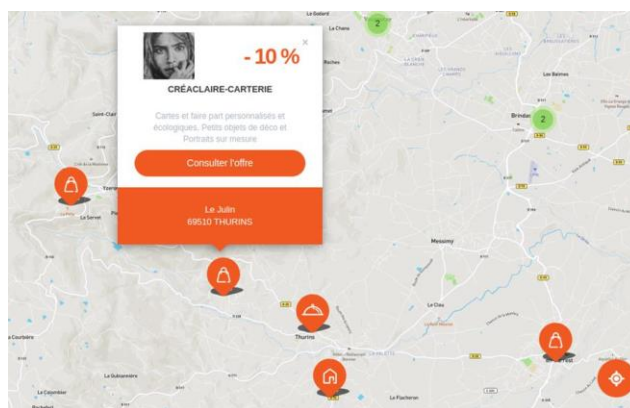
Ajouter aux favoris

A proximité

Trouver des établissements dans la région de votre choix en effectuant une recherche par code postal

Thurins

Mise en avant des partenaires de proximité en la géolocalisation, sur la fiche partenaire



-10 %

CRÉACLAIRE-CARTERIE

Cartes et faire part personnalisés et écologiques. Petits objets de déco et Portraits sur mesure

Consulter l'offre

Le Jura
89100 THURINS

Donner accès gratuitement aux avantages

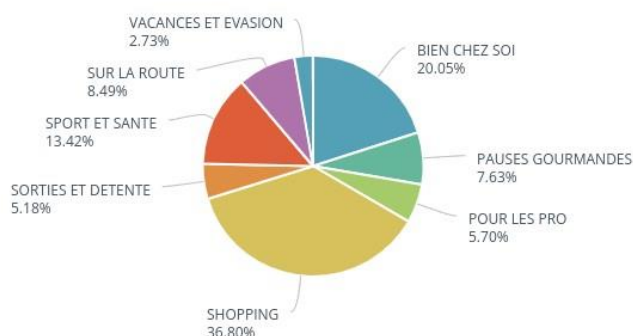
En complément de la visibilité du partenaire sur les programmes avantages, Obiz soutient économiquement ce partenaire en lui donnant accès gratuitement à un programme avantages regroupant l'ensemble des offres remises du réseau.

Véritable programme d'avantages autour du loisir, du shopping, du sport... l'accès peut également être partagé aux collaborateurs du partenaire.

Ceci revient à mettre à disposition, gratuitement, des milliers d'offres équivalentes à un super CSE, à destination de structures et à leurs salariés qui ne disposent pas de budget d'œuvres Sociales.

En complément des thématiques "loisirs", 606 offres nationales ou de proximité dédiées aux professionnels sont mises à la disposition des partenaires, leur permettant ainsi de réduire leurs dépenses de structure.

Répartition des partenaires de proximité par univers



Soutenir l'économie locale : nos engagements 2022

L'engagement d'Obiz pour le prochain exercice est de travailler sur les zones géographiques bénéficiant de peu d'offres par rapport au nombre d'habitants de cette zone et donc de bénéficiaires potentiels.

En travaillant spécifiquement sur ces zones, l'objectif d'Obiz est de mieux équilibrer son impact géographique. En proposant un choix d'offres plus large aux bénéficiaires et par conséquent, en donnant de la visibilité à davantage de partenaires, c'est le cercle vertueux d'Obiz qui agit sur l'ensemble du territoire.

En ciblant 3 zones géographiques spécifiques en 2022, Obiz travaillera à une meilleure répartition de ces offres sur le territoire national.

Par ailleurs, les équipes d'Obiz concentreront leurs efforts sur les offres "Pro" afin de permettre à nos partenaires de réduire davantage leurs coûts de structure.

L'objectif est de négocier 30 offres complémentaires sur le prochain exercice.

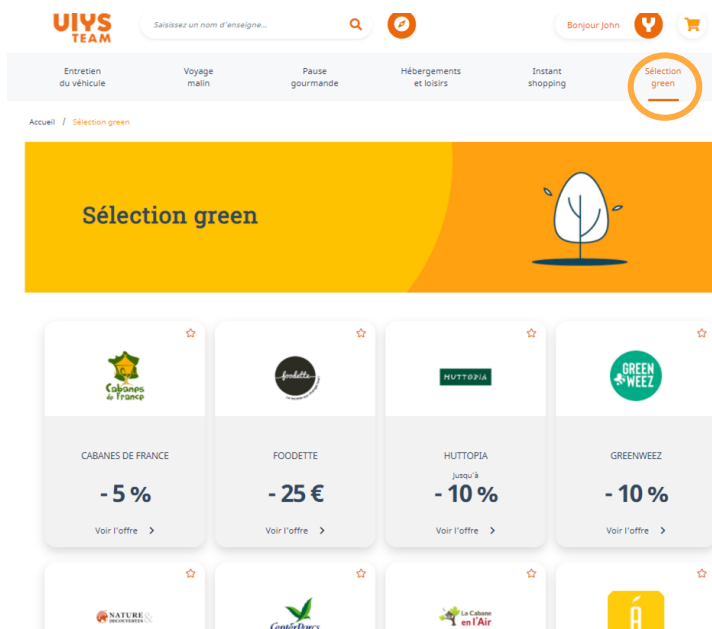
Afin de rendre plus visibles ces offres, une nouvelle organisation et catégorisation sera mise en place.

6.3.4 Engagement n°4 : Soutenir l'économie durable

Avec une catégorie dédiée

Certains des programmes animés par Obiz®, proposent une catégorie dédiée au développement durable. Fin 2021, 57 partenaires nationaux étaient rattachés à cette thématique, soit 12 de plus qu'au début de l'exercice.

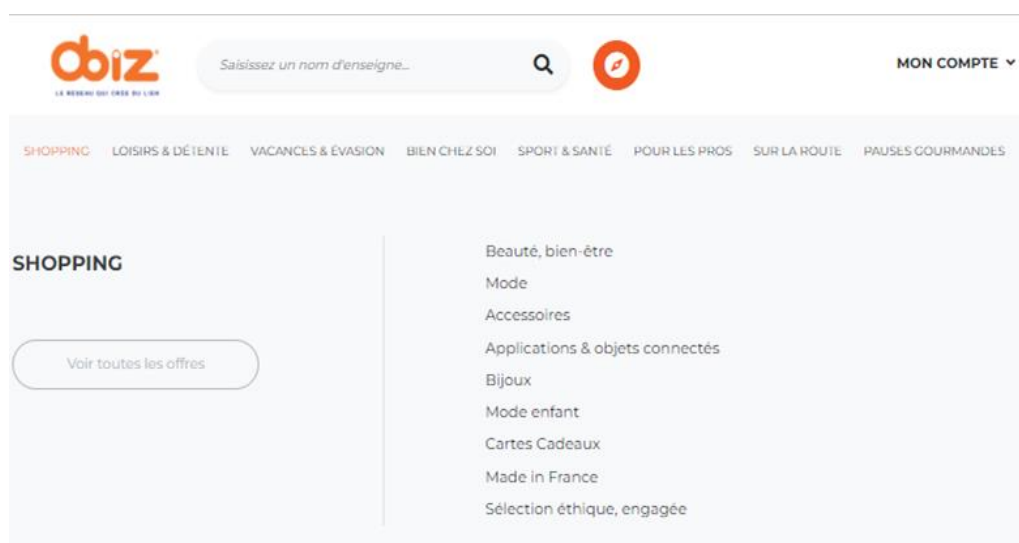
Le programme Ulys Team by Vinci Autoroutes mis en place en Juin 2021 fait la promotion d'une "Sélection Green" regroupant une trentaine d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement, le bio...



Avec des bouquets dédiés activés sur la majorité des programmes

Les programmes dont Obiz gère le contenu et la ligne éditoriale en autonomie proposent systématiquement de valoriser des sélections en lien avec le développement durable.

Ici, 2 bouquets font la promotion du "Made in France" ou de "Marques engagées".





Avec des partenaires engagés

Exemplaire d'une fiche Partenaire

Accueil / Shopping / Sélection éthique, engagée / Dream act



dream
ACT
 L'eshop responsable



10 %

de remise

Rendez-vous sur le site du partenaire et indiquez le code **DreamObiz** à la validation de votre commande.

[Lire les conditions](#) ▼

Je profite de l'offre !

DREAM ACT

☆ Ajouter aux favoris

De beaux produits qui respectent la planète et les êtres humains qui les fabriquent !

Dream Act est la plateforme web pour consommer responsable au quotidien.

Dotée d'un city-guide géolocalisant les bonnes adresses éco-responsables de proximité et d'une marketplace référençant les beaux produits éthiques et écologiques de créateurs engagés, vous trouverez sur Dream Act uniquement des services et produits qui ont de belles histoires à raconter.

Vous trouverez sur le site de Dream Act plus de 6 500 articles de mode, accessoires, beauté, déco, univers enfants et papeterie, pour vous ou pour offrir, issus de 200 créateurs engagés.

Grâce à Dream Act, devenez de véritables consom'acteurs !



Soutenir l'économie durable : nos engagements 2022

En 2022, un Tag "partenaires Engagés" sera mis en place afin d'identifier et de valoriser plus facilement les partenaires de proximité répondant à cette notion. Cette "distinction" permettra une meilleure mise en avant de ces partenaires.

Des stratégies d’actions de référencement SEO et SEA seront développés pour cibler des partenaires engagés et les inviter à rejoindre notre réseau de partenaires.

L’objectif est de développer de 5%, le nombre de partenaires engagés et œuvrant pour l’économie durable, sur le prochain exercice.